



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



# Bilan évaluatif du Programme d'aide à l'investissement de production et de postproduction en faveur des entreprises de fleurs coupées

Juillet 2015

Unité Évaluation (H. Berman – L. Pâris)

<b>1. Introduction</b>	3
<b>2. Logique d'action du dispositif d'aide au secteur des fleurs coupées</b>	4
<b>3. Données d'ensemble du secteur des fleurs coupées</b>	7
Nombre et taille des exploitations	7
Superficie agricole utilisée (SAU)	8
Unité de travail annuel (UTA)	9
Age du chef d'exploitation et statut juridique des exploitations	11
PBS	14
<b>4. Bilan évaluatif du dispositif d'aide au secteur des fleurs coupées</b>	16
4. 1. Exploitation de données de gestion de FranceAgriMer	16
4. 2. Enseignements tirés du travail de terrain en Bretagne et PACA	18
4. 2. 1. L'aval des exploitations enquêtées	18
4. 2. 2. L'amont	19
4. 2. 3. Approche descriptive des exploitations visitées. Caractéristiques des échantillons	20
<i>Population représentée par l'échantillon</i>	20
<i>Surface des exploitations de l'échantillon</i>	20
<i>Emploi au sein des exploitations enquêtées</i>	20
<i>Espèces cultivées des exploitations enquêtées</i>	21
<i>Commercialisation des exploitations enquêtées</i>	21
<i>Chiffre d'affaires des exploitations enquêtées</i>	22
4. 2. 4. Réponses des exploitations visitées aux questions évaluatives : objectifs poursuivis, résultats, écueils courants post investissements	23
<i>Objectifs des bénéficiaires enquêtés</i>	23
<i>Caractéristiques des investissements des bénéficiaires enquêtés</i>	23
<i>Intérêt de l'aide FranceAgriMer perçue par les enquêtés :</i>	
<i>effet d'aubaine, effet de levier, calibrage</i>	24
<i>Accompagnement à l'installation de jeunes agriculteurs</i>	25
<i>Choix d'investissement qu'auraient pris les exploitations enquêtées sans l'aide</i>	25
<i>Evolution des exploitations enquêtées postérieurement à l'investissement</i>	26
4. 2. 5. Observations et commentaires des interviewés exposées par thème	27
<i>Thème 1 : filière</i>	27
<i>Thème 2 : les aides</i>	28
<i>Thème 3 : le financement</i>	28
<i>Thème 4 : la concurrence</i>	29
<i>Thème 5 : les OP</i>	29
<i>Thème 6 : l'installation des jeunes</i>	30
<i>Thème 7 : environnement, recherche, innovation</i>	30
<b>5. Les critères évaluatifs</b>	32
<b>6. Conclusions du bilan évaluatif</b>	36
<b>Annexe</b>	38
Figure 39. Efficience : effet d'aubaine, effet de levier	34
Figure 40. Fleurs et plantes ornementales : évolution nb d'exploitations individuelles par taille, âge et statut juridique	38
Figure 41. Fleurs et plantes ornementales : évolution nb des GAEC par taille, âge et statut juridique	38
Figure 42. Fleurs et plantes ornementales : évolution nb des EARL chef par taille, âge et statut juridique	38
Figure 43. Fleurs et plantes ornementales : évolution nb des EARL chef + par taille, âge et statut juridique	39
Figure 44. Fleurs et plantes ornementales : évolution nb des Autres par taille, âge et statut juridique	39
Figure 45. OTEX 29 Fleurs et horticulture diverse : PBS France entière/PACA 2000-2013	40
Figure 46. OTEX 29 Fleurs et horticulture diverse : RCAI avant impôt France entière/PACA 2000-2013	40
Figure 47. OTEX 29 Fleurs et horticulture diverse : PB fleurs coupées France entière/PACA 2000-2013	41
Figure 48. OTEX 29 Fleurs et horticulture diverse : RCAI par UTA non salariée France entière/PACA 2000-2013	41
Figure 49. OTEX 29 Fleurs et horticulture diverse : taux endettement France entière/PACA 2000-2013	42
Figure 50. Travail de terrain : espèces cultivées avant et après l'aide	43
Personnes rencontrées au cours du travail sur le terrain	44
Questionnaire d'enquête	45

## Table de figures

Figure 1. Historique des circulaires concernant le secteur des fleurs coupées	6
Figure 2. OTEX 29 : nombre d'exploitations	7
Figure 3. OTEX 29 : évolution du nombre d'exploitations 2000-2010	8
Figure 4. OTEX 29 : SAU utilisée	8
Figure 5. OTEX 29 : évolution SAU 2000-2010	9
Figure 6. OTEX 29 : UTA	9
Figure 7. OTEX 29 : évolution UTA 2000-2010	10
Figure 8. OTEX 29 : UTA familiale	10
Figure 9. OTEX 29 : évolution UTA familiale 2000-2010	11
Figure 10. Fleurs et plantes ornementales : taille, âge, statut juridique	12, 13
Figure 11. Fleurs et plantes ornementales : évolution taille, âge, statut juridique 2000-2010	14
Figure 12. OTEX 29 : PBS	14
Figure 13. OTEX 29 : évolution PBS 2000-2010	15
Figure 14. Données FranceAgriMer : audit	16
Figure 15. Données FranceAgriMer : investissement	16
Figure 16. Aide investissement et à l'audit : nombre de bénéficiaires et montant, Bretagne et PACA	16
Figure 17. Aide investissement et à l'audit : moyenne par bénéficiaire, Bretagne et PACA	17
Figure 18. Evolution nombre de bénéficiaires : Bretagne et PACA	17
Figure 19. Evolution montant : Bretagne et PACA	17
Figure 20. Travail de terrain : taille des exploitations, Bretagne et PACA	20
Figure 21. Travail de terrain : nombre d'exploitations selon le type de main d'œuvre et leur nombre	21
Figure 22. Travail de terrain : formes de commercialisation, Bretagne et PACA	21
Figure 23. Travail de terrain : type d'investissement selon volume commercialisé	22
Figure 24. Travail de terrain : chiffre d'affaire, Bretagne et PACA	22
Figure 25. Travail de terrain : objectifs des bénéficiaires enquêtés, Bretagne	23
Figure 26. Travail de terrain : objectifs des bénéficiaires enquêtés, PACA	23
Figure 27. Travail de terrain : objet des investissements aidés des bénéficiaires enquêtés, Bretagne	23
Figure 28. Travail de terrain : nombre d'investissements aidés des bénéficiaires enquêtés, Bretagne	23
Figure 29. Travail de terrain : objet des investissements aidés des bénéficiaires enquêtés, PACA	24
Figure 30. Travail de terrain : nombre d'investissements aidés des bénéficiaires enquêtés, PACA	24
Figure 31. Travail de terrain : intérêt de l'aide FranceAgriMer perçue par les enquêtés, Bretagne	24
Figure 32. Travail de terrain : intérêt de l'aide FranceAgriMer perçue par les enquêtés, PACA	24
Figure 33. Travail de terrain : accompagnement à l'installation des JA, Bretagne	25
Figure 34. Travail de terrain : accompagnement à l'installation des JA, PACA	25
Figure 35. Travail de terrain : choix d'investissement sans l'aide, Bretagne	25
Figure 36. Travail de terrain : choix d'investissement sans l'aide, PACA	25
Figure 37. Travail de terrain : évolution des exploitations après l'investissement, Bretagne	26
Figure 38. Travail de terrain : évolution des exploitations après l'investissement, PACA	26
Figure 39. Efficience : effet d'aubaine, effet de levier	34
Figure 40. Fleurs et plantes ornementales : évolution nb d'exploitations individuelles par taille, âge et statut juridique	38
Figure 41. Fleurs et plantes ornementales : évolution nb des GAEC par taille, âge et statut juridique	38
Figure 42. Fleurs et plantes ornementales : évolution nb d'EARL chef par taille, âge et statut juridique	39
Figure 43. Fleurs et plantes ornementales : évolution nb d'EARL chef + par taille, âge et statut juridique	39
Figure 44. Fleurs et plantes ornementales : évolution nb des Autres par taille, âge et statut juridique	40
Figure 45. OTEX 29 Fleurs et horticulture diverse : PBS France entière/PACA 2000-2013	40
Figure 46. OTEX 29 Fleurs et horticulture diverse : RCAI avant impôt France entière/PACA 2000-2013	41
Figure 47. OTEX 29 Fleurs et horticulture diverse : PB fleurs coupées France entière/PACA 2000-2013	41
Figure 48. OTEX 29 Fleurs et horticulture diverse : RCAI par UTA non salariée France entière/PACA 2000-2013	42
Figure 49. OTEX 29 Fleurs et horticulture diverse : taux endettement France entière/PACA 2000-2013	42
Figure 50. Travail de terrain : espèces cultivées avant et après l'aide	43

## 1. Introduction

Partant d'un constat de crise structurelle du secteur de la fleur coupée, le Conseil de direction de l'ONIFLHOR (Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture) a décidé en juin 2004 la mise en place d'un plan de relance du secteur de la fleur coupée. Ce plan de relance s'est traduit par la création en 2005 d'un dispositif de soutien aux investissements spécifique au secteur, venant en complément du dispositif d'aide aux investissements dans les serres horticoles. Les investissements concernaient les équipements de production et de post-production autres que ceux relatifs à la construction et à l'aménagement des serres, dans la mesure où ils correspondaient aux préconisations d'un audit d'exploitation préalable nécessaire pour pouvoir bénéficier de l'aide. La liste des investissements éligibles a été étendue en 2006 aux achats de plantes pérennes, d'une durée de cycle de production supérieure ou égale à 5 ans, dès lors que l'achat concerné ne relevait pas du simple renouvellement de matériel végétal. Enfin, pour augmenter le nombre potentiel d'exploitations bénéficiaires, le financement de l'audit préalable nécessaire faisait lui-même l'objet d'un dispositif de prise en charge sur fonds publics.

Le double dispositif de financement des investissements de production et post-production dans les entreprises de fleurs coupées et de financement des audits préalables d'exploitation a été reconduit une première fois en 2007. A l'issue de cette première reconduction, le Conseil de direction de VINIFLHOR (Office national interprofessionnel des vins, des fruits et légumes et de l'horticulture) de mars 2008 a décidé la prolongation du plan de relance du secteur de la fleur coupée, et un nouveau duo d'aides à l'investissement en matériel de production et post-production et à la réalisation d'audits d'exploitations a été mis en place en 2010. En 2012, seule l'aide aux investissements a été reconduite, les audits d'exploitations n'étant plus pris en charge (mais avec la possibilité de s'inscrire dans le prolongement d'un audit antérieur).

En 2014, le dispositif d'aide aux investissements a été grandement inclus dans le dispositif de soutien aux investissements dans les serres horticoles. Seul a été maintenu, et uniquement pour l'année 2014, le financement des achats de plantes pérennes. En complément de cette décision conservatoire, le Conseil spécialisé pour la filière horticole de FranceAgriMer (Etablissement national des filières et des produits de l'Agriculture et de la Mer) a souhaité que soit réalisée une « évaluation » des effets des aides aux investissements de production et post-production dans les entreprises de fleur coupée accordées de 2005 à 2012 au titre du plan de relance du secteur de la fleur coupée.

Le présent rapport s'attache donc à un bilan évaluatif de ces aides aux investissements. Il convient toutefois de garder à l'esprit que si celles-ci ont matérialisé le plan de relance de la fleur coupée, elles ont produit leurs effets concomitamment aux aides destinées à soutenir les investissements dans les serres horticoles et au financement public des audits d'exploitation préalables au financement des investissements. Une partie des effets observés tient donc au cumul et à la synergie de cet ensemble d'aides, les bénéficiaires eux-mêmes s'avérant souvent incapables de distinguer les effets de chaque dispositif d'aide pris individuellement.

L'objectif de ce travail est de confronter la logique d'action du dispositif d'aide avec les données statistiques du secteur et les enseignements du travail de terrain.

## 2. Logique d'action du dispositif d'aide au secteur des fleurs coupées

Concernant la logique globale de l'ensemble des aides horticoles et maraichères, les lignes directrices des différentes circulaires étaient l'amélioration de la compétitivité et le positionnement commercial des entreprises et cela en participant au financement des investissements orientés vers la modernisation, l'aménagement, la construction des serres ainsi qu'à l'installation des jeunes.

En ce qui concerne le secteur des fleurs coupées, les arguments étaient : « *Face à la crise structurelle rencontrée par le secteur des fleurs coupées, le conseil de direction de l'ONIFLHOR, à l'entériné, en juin 2004, la mise en place d'un plan de relance de ce secteur. Ce plan comprend notamment un programme d'aide à l'investissement de production et de postproduction des exploitations de fleurs coupées. L'objectif de ce programme est de conforter le positionnement commercial des entreprises de production en accompagnant la réalisation des projets d'investissements de production et de postproduction...* ».<sup>1</sup>

Déjà en 2000, dans les mesures d'aides pour les serres horticoles, on retrouve les orientations qui rappellent la logique d'action du dispositif d'aide en faveur des fleurs coupées, sous la forme « *...du financement de certaines dépenses d'investissements dans le secteur des serres horticoles et de la production hors sol de plein air de produits horticoles, de bulbes à fleurs et de pépinières* ». L'objectif étant « *... de permettre aux producteurs sous serre d'améliorer leur compétitivité et de favoriser l'installation et l'extension des activités des jeunes serristes. A cet effet, elle prévoit la mise en place d'aides financières aux investissements de modernisation, d'aménagements et de construction de serres.* »<sup>2</sup>

Entre 2005 et 2013, 17 circulaires (avenants et « annule et remplace » y compris) ont été mises en œuvre en faveur du secteur horticole dont des fleurs coupées. Dès l'année 2000 des mesures sont mises en place pour le financement des investissements dans les serres horticoles (Oniflhor). En 2005 et jusqu'en 2013 ces mesures sont orientées vers le secteur des fleurs coupées (Oniflhor – FranceAgriMer) sous la forme d'un plan de relance pour la dite activité, dans les deux cas l'objectif était « *Améliorer la compétitivité et favoriser l'installation et l'extension des activités des jeunes. Financement modernisation, aménagement, construction de serres...* ».<sup>3</sup>

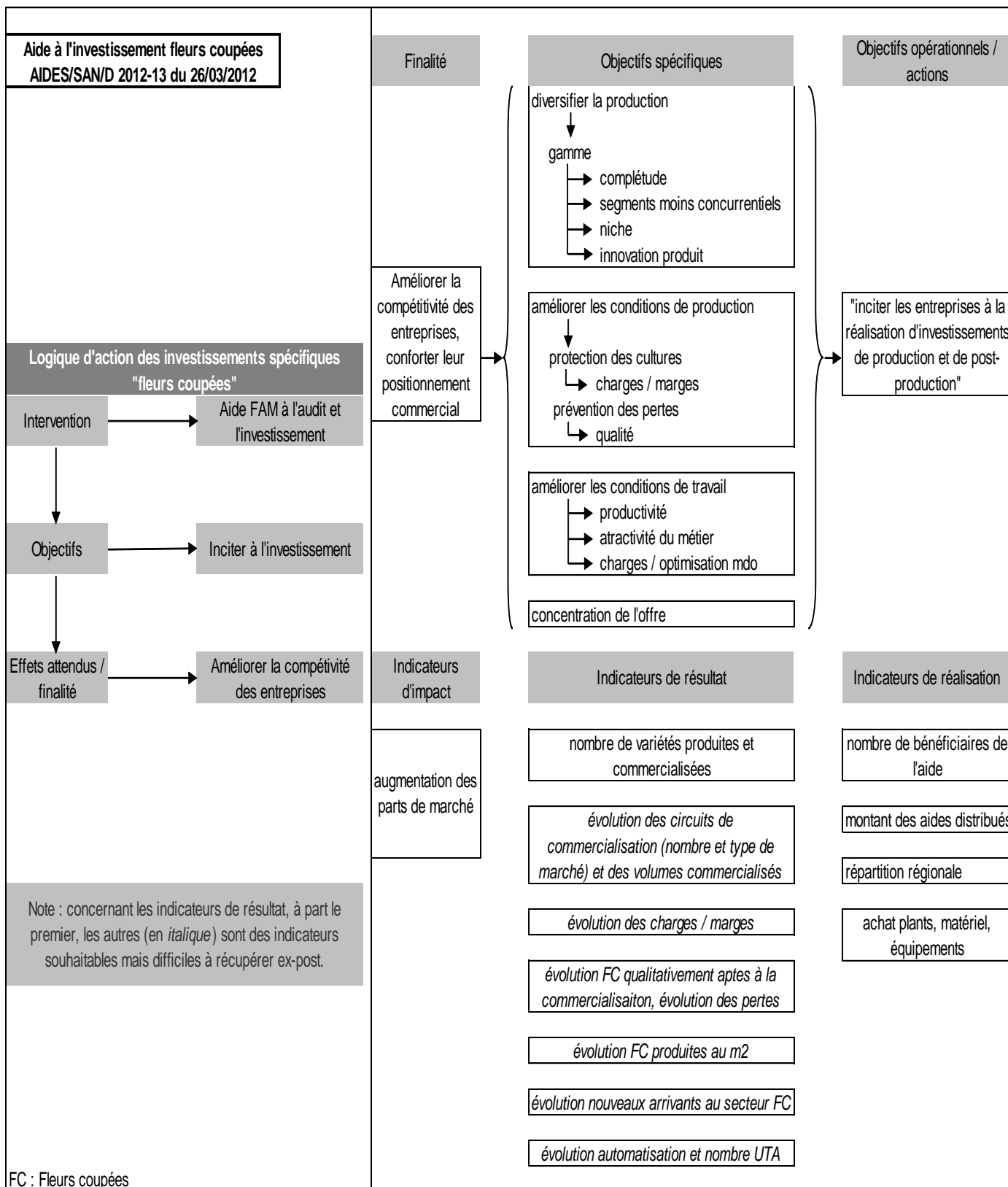
Le dispositif mis en place entre 2005 et 2013, comme complément du dispositif d'aide aux serres horticoles, pour le secteur des fleurs coupées était censé inciter à l'investissement afin d'améliorer la compétitivité des entreprises. Il fut conçu, sous la forme d'une aide à l'audit et à l'investissement, ces audits d'entreprise et de l'appui technique étaient financés en tant que préalable à un éventuel financement d'investissements de production et de postproduction. Le taux maximum d'aide était de 40% et le montant maximum par bénéficiaire de 15 000 €.

---

<sup>1</sup> Circulaire DPEI/SDCPV/C2005-4018 (09/03/2005).

<sup>2</sup> Circulaire ONIFLHOR DPEI/SPM/C2000-4005 (21/01/2000).

<sup>3</sup> Cf. Figure 1. Historique des circulaires concernant le secteur des fleurs coupées.



FC : Fleurs coupées

Figure 1. Historique des circulaires concernant le secteur des fleurs coupées

Circulaire	Cadre	Objet	Objectif
ONIFLHOR DPEI/SDSDCPV/C2005-4041 (05/07/2005) avenant n° 1 DPEI/SDCPV/C2005-4018	Plan de relance secteur fleurs coupées Programme d'aide à l'investissement	Investissements	Report de la date de transmission des projets d'investissements
ONIFLHOR DPEI/SDSDCPV/C2005-4042 (05/07/2005) avenant n° 1 DPEI/SDCPV/C2005-4019	Plan de relance secteur fleurs coupées Programme d'aide à l'appui technique	Audit	Report de la date de transmission de dépôt des demandes d'aide concernant l'audit
ONIFLHOR DPEI/SDSDCPV/C2005-4043 (05/07/2005) avenant n° 4 DPEI/SPM/SDCPV/C2002-4006	Financement dépenses investissement en serres horticoles	Investissements	Améliorer la compétitivité et favoriser l'installation et l'extension des activités des jeunes. Financement modernisation, aménagement, construction de serres Report date pour horticulteurs fleurs coupées participant du plan de relance FC
ONIPPAM DPEI/SDSDCPV/C2005-4056 (05/09/2005)	Soutien aux exploitations touchées par les crises : rose de Mai et lavande	Aide	Soulager la trésorerie des exploitations les plus touchées par ces deux crises conjoncturelles
ONIFLHOR DPEI/SDCPV/C2005-4067 (13/12/2005) avenant n° 2 DPEI/SDCPV/C2005-4019	Plan de relance secteur fleurs coupées Programme d'aide à l'appui technique	Audit	Modification des conditions d'éligibilité des demandeurs
ONIFLHOR DPEI/SDCPV/C2005-4068 (13/12/2005) avenant n° 2 DPEI/SDCPV/C2005-4018	Plan de relance secteur fleurs coupées Programme d'aide à l'investissement	Investissements	Modification des conditions d'éligibilité des demandeurs
ONIFLHOR DPEI/SDCPV/C2005-4069 (13/12/2005) avenant n° 6 DPEI/SPM/SDCPV/C2002-4006	Financement dépenses investissement en serres horticoles	Investissements	Améliorer la compétitivité et favoriser l'installation et l'extension des activités des jeunes. Financement modernisation, aménagement, construction de serres Modifications éligibilité demandeurs participant du plan de relance FC
VINIFLHOR DPEI/SDCPV/C2006-4028 (12/04/2006) remplace DPEI/SPM/SDCPV/C2002-4006	Financement investissements secteur horticole	Investissements	Subventions au titre de la modernisation du parc de serres et des aires de culture hors sol de plein air dans le secteur de l'horticulture ornementale
VINIFLHOR DPEI/SDCPV/C2006-4029 (12/04/2006) avenant n° 3 DPEI/SDCPV/C2005-4018	Plan de relance secteur fleurs coupées Programme d'aide à l'investissement	Investissements	Conforter le positionnement commercial des entreprises de production en accompagnant la réalisation des projets d'investissements de production et de postproduction
VINIFLHOR DPEI/SDCPV/C2006-4034 (26/04/2006) avenant n° 1 DPEI/SDCPV/C2006-4028	Financement investissements secteur horticole	Investissements	Subventions au titre de la modernisation du parc de serres et des aires de culture hors sol de plein air dans le secteur de l'horticulture ornementale
VINIFLHOR DPEI/SDCPV/C2006-4059 (01/08/2006) avenant n° 2 DPEI/SDCPV/C2006-4028	Financement investissements secteur horticole	Investissements	Subventions au titre de la modernisation du parc de serres et des aires de culture hors sol de plein air dans le secteur de l'horticulture ornementale
VINIFLHOR DPEI/SDCPV/C2007-4009 (12/02/2007) avenant n° 4 DPEI/SDCPV/C2006-4028	Financement investissements secteur horticole	Investissements	Subventions au titre de la modernisation du parc de serres et des aires de culture hors sol de plein air dans le secteur de l'horticulture ornementale
VINIFLHOR DPEI/SDCPV/C2007-4040 (06/06/2007) remplace DPEI/SDCPV/C2006-4028	Financement investissements secteur horticole	Investissements	Subventions au titre de la modernisation du parc de serres et des aires de culture hors sol de plein air dans le secteur de l'horticulture ornementale
VINIFLHOR 2007/04 (10/10/2007)	Plan de relance secteur fleurs coupées Programme d'aide à l'appui technique	Audit	Conforter le positionnement commercial des entreprises de production en accompagnant la réalisation d'audits technico-économiques pour les aider à définir une stratégie de leur entreprise et de diversification
FRANCEAGRIMER AIDES/SAN/D 2010-38 (23/06/2010)	Plan de relance secteur fleurs coupées Programme d'aide à l'appui technique	Audit	Conforter le positionnement commercial des entreprises de production en accompagnant la réalisation d'audits technico-économiques pour les aider à définir une stratégie de leur entreprise et de diversification
FRANCEAGRIMER AIDES/SAN/D 2010-39 (23/06/2010)	Plan de relance secteur fleurs coupées Programme d'aide à l'investissement	Investissements	Soutenir la réalisation des projets d'investissements de production et de postproduction
FRANCEAGRIMER AIDES/SAN/D 2012-13 (26/03/2012)	Programme d'aide à l'investissement	Investissements Audit	Inciter les entreprises à la réalisation d'investissements de production et de postproduction destinés à conforter leur positionnement commercial en finançant la diversification de la production et l'amélioration des conditions de production et de travail

### 3. Données d'ensemble du secteur des fleurs coupées

Afin d'entamer une première approche du secteur des fleurs coupées l'Unité Évaluation de FranceAgriMer (UEVAL) a analysé les variables à partir des données des recensements agricoles de 2000 et 2010 et du RICA<sup>4</sup>. En ce qui concerne le RICA, étant donné l'étroitesse de l'échantillon il n'existe des informations que pour PACA dont les tableaux correspondants sont en Annexe. Il s'agit d'une démarche descriptive qui sera enrichie par les enseignements apportés par les entretiens auprès des acteurs de la filière. Le point de départ a été l'OTEX 29 Fleurs et horticulture diverse, à partir de laquelle nous avons sélectionné les sous OTEX sous mentionnées, potentiellement concernées par la production de fleurs coupées :

- . Fleurs et plantes ornementales
- . Fleurs sous serres ou abris hauts
- . Fleurs de plein air ou sous abris bas

#### Nombre et taille<sup>5</sup> des exploitations<sup>6</sup>

Figure 2

Otex 29 Fleurs et horticulture diverse		Nombre d'exploitations														
		Pays de Loire		évol 2010-2000 (%)	Bretagne		évol 2010-2000 (%)	Aquitaine		évol 2010-2000 (%)	PACA		évol 2010-2000 (%)	France métro		évol 2010-2000 (%)
		2000	2010		2000	2010		2000	2010		2000	2010		2000	2010	
Fleurs et plantes ornementales	Total	633	440	-30,5	528	417	-21,0	548	450	-17,9	1 813	1 122	-38,1	8 110	5 896	-27,3
	Petites	70	30	-57,1	67	55	-17,9	104	89	-14,4	292	158	-45,9	1 411	955	-32,3
	Moyennes	243	148	-39,1	207	132	-36,2	271	208	-23,2	891	515	-42,2	3 835	2 556	-33,4
	Grandes	320	262	-18,1	254	230	-9,4	173	153	-11,6	630	449	-28,7	2 864	2 385	-16,7
Fleurs sous serres ou abris hauts	Total	472	346	-26,7	434	361	-16,8	415	331	-20,2	1 364	849	-37,8	6 550	4 765	-27,3
	Petites	45	21	-53,3	50	45	-10,0	70	56	-20,0	158	96	-39,2	968	688	-28,9
	Moyennes	186	122	-34,4	174	119	-31,6	223	174	-22,0	745	428	-42,6	3 259	2 216	-32,0
	Grandes	241	203	-15,8	210	197	-6,2	122	101	-17,2	461	325	-29,5	2 323	1 861	-19,9
Fleurs de plein air ou sous abris bas	Total	504	347	-31,2	363	296	-18,5	392	304	-22,4	1 044	698	-33,1	5 593	3 999	-28,5
	Petites	46	20	-56,5	40	30	-25,0	60	56	-6,7	183	103	-43,7	886	554	-37,5
	Moyennes	192	109	-43,2	140	87	-37,9	200	124	-38,0	446	264	-40,8	2 560	1 572	-38,6
	Grandes	266	218	-18,0	183	179	-2,2	132	124	-6,1	415	331	-20,2	2 147	1 873	-12,8

Source : Recensements agricoles 2000 et 2010

Il a été constaté une baisse généralisée du nombre d'exploitations, toutes tailles confondues, pour le total France métropolitaine et dans les quatre régions prises en compte, dont l'ordre de grandeur varie selon la taille des exploitations et les sous OTEX 29 ; dans certains cas cette baisse atteint 50%. Dans l'ensemble « fleurs et plantes ornementales », et en ce qui concerne les petites exploitations, ces baisses sont plus importantes dans les régions Pays de la Loire et PACA. Parmi les moyennes et les grandes exploitations la situation est similaire sauf que l'ordre s'inverse entre ces deux régions.

<sup>4</sup> Réseau d'Information Comptable Agricole. L'exploitation statistique des données ministérielles, l'analyse et l'interprétation sont le fait de l'UEVAL de FranceAgriMer.

<sup>5</sup> Lorsqu'on parle de « taille » il s'agit de taille en PBS. **PBS** : production brute standard. Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animaux présents hors toute aide. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit donc que l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires.

<sup>6</sup> Agreste (SSP) « Sur la base des coefficients de PBS, il a été décidé de classer les exploitations selon trois classes de taille regroupées :

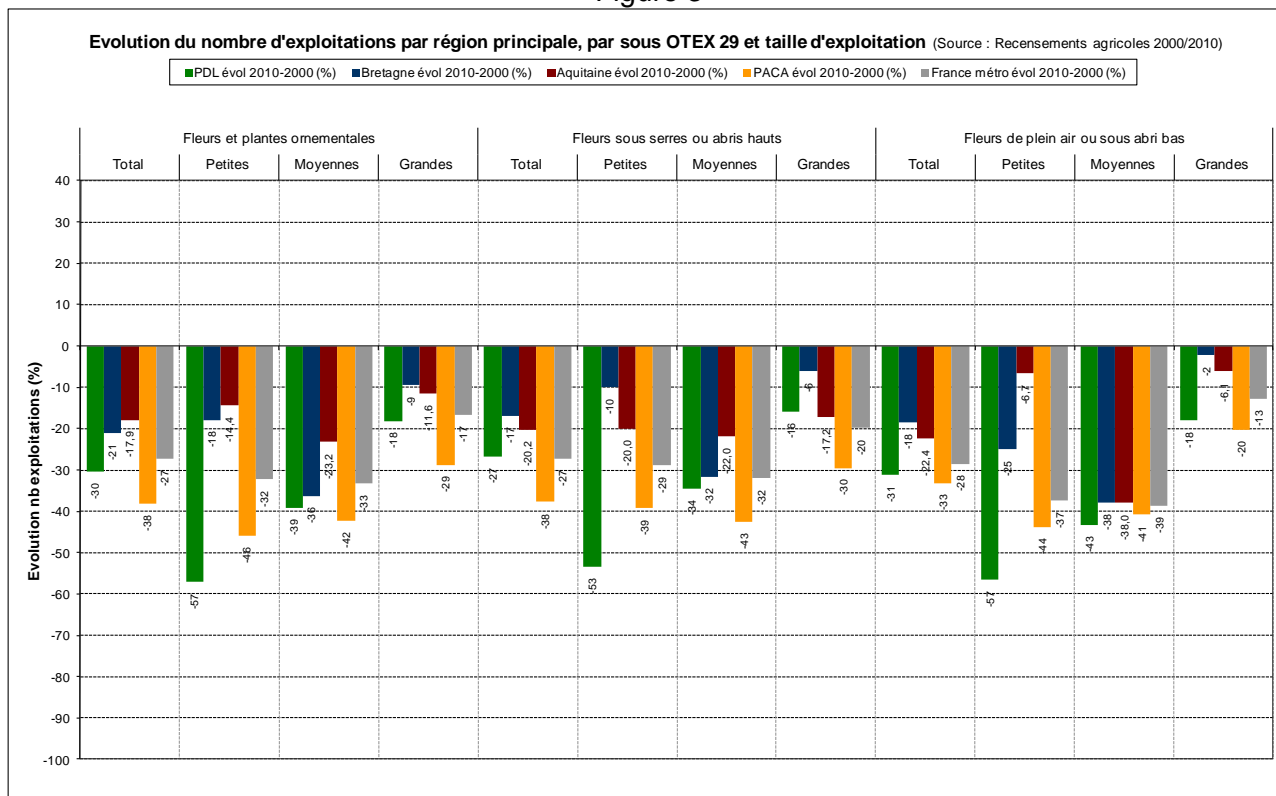
- les petites exploitations, dont la PBS est inférieure à 25 000 euros
- les moyennes exploitations, dont la PBS est comprise entre 25 000 et moins de 100 000 euros
- les grandes exploitations, dont la PBS est supérieure à 100 000 euros. »



Parmi les bénéficiaires de l'aide des deux régions concernées par le travail de terrain, en Bretagne ce sont les moyennes exploitations qui sont les plus touchées par la baisse et en PACA les petites exploitations.

En considérant que les aides accordées au secteur horticole et maraicher sont déjà en place depuis l'année 2000 et que dès 2005 des aides spécifiques aux fleurs coupées sont décidées, on peut en déduire que le financement des investissements dans les serres horticoles et maraichères ainsi que le plan de relance des fleurs coupées n'ont pas empêché la poursuite du recul du nombre d'exploitations lié à la crise structurelle du secteur.

Figure 3



Superficie agricole utilisée (SAU)

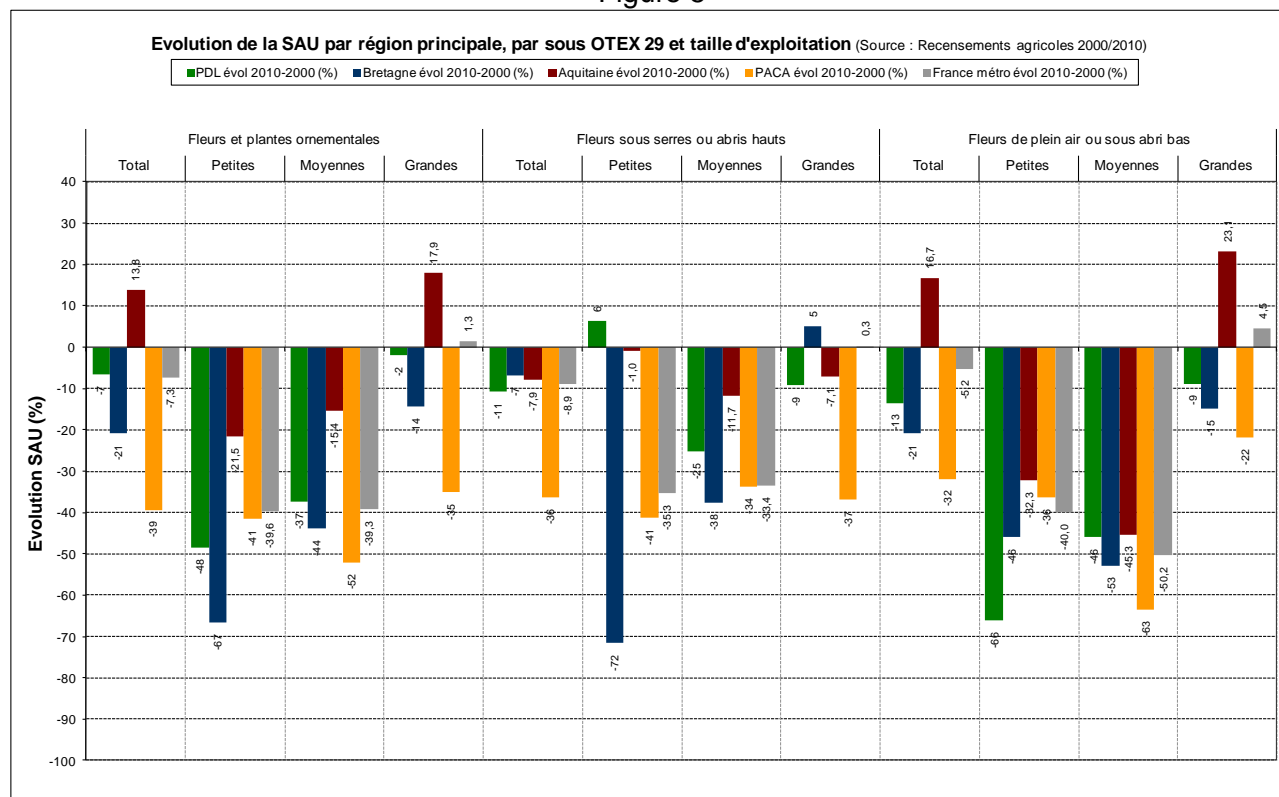
Figure 4

Otex 29 Fleurs et horticulture diverse		Superficie agricole utilisée (SAU) (ha)														
		PDL		évol 2010-2000 (%)	Bretagne		évol 2010-2000 (%)	Aquitaine		évol 2010-2000 (%)	PACA		évol 2010-2000 (%)	France métro		évol 2010-2000 (%)
		2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	
Fleurs et plantes ornementales	Total	5 203	4 860	-6,6	2 950	2 336	-20,8	6 891	7 841	13,8	4 163	2 524	-39,4	38 018	35 255	-7,3
	Petites	93	48	-48,4	81	27	-66,7	172	135	-21,5	94	55	-41,5	1 222	738	-39,6
	Moyennes	562	352	-37,4	503	282	-43,9	648	548	-15,4	1 003	481	-52,0	6 820	4 143	-39,3
	Grandes	4 549	4 459	-2,0	2 367	2 026	-14,4	6 071	7 158	17,9	3 065	1 988	-35,1	29 977	30 374	1,3
Fleurs sous serres ou abris hauts	Total	2 876	2 564	-10,8	1 850	1 724	-6,8	2 181	2 008	-7,9	2 339	1 490	-36,3	21 297	19 399	-8,9
	Petites	32	34	6,3	67	19	-71,6	101	100	-1,0	51	30	-41,2	754	488	-35,3
	Moyennes	312	233	-25,3	390	243	-37,7	503	444	-11,7	540	358	-33,7	5 018	3 342	-33,4
	Grandes	2 532	2 297	-9,3	1 393	1 462	5,0	1 577	1 465	-7,1	1 747	1 102	-36,9	15 525	15 568	0,3
Fleurs de plein air ou sous abri bas	Total	4 492	3 887	-13,5	2 410	1 908	-20,8	5 822	6 792	16,7	2 957	2 015	-31,9	29 494	27 957	-5,2
	Petites	74	25	-66,2	37	20	-45,9	96	65	-32,3	55	35	-36,4	767	460	-40,0
	Moyennes	444	240	-45,9	337	159	-52,8	472	258	-45,3	691	253	-63,4	4 624	2 301	-50,2
	Grandes	3 974	3 622	-8,9	2 035	1 730	-15,0	5 254	6 469	23,1	2 211	1 728	-21,8	24 102	25 196	4,5

Source : Recensements agricoles 2000 et 2010

En ce qui concerne la SAU de la sous OTEX « fleurs et plantes ornementales », on a observé également une baisse généralisée dans toutes les régions ici considérées ainsi qu'en France métropolitaine et ce toutes tailles confondues à l'exception des grandes exploitations en Aquitaine, ce qui a une incidence sur l'évolution de la même classe d'exploitation au niveau national. C'est la SAU des petites et moyennes exploitations qui affiche les baisses relatives les plus importantes.

Figure 5



### Unité de travail annuel (UTA)

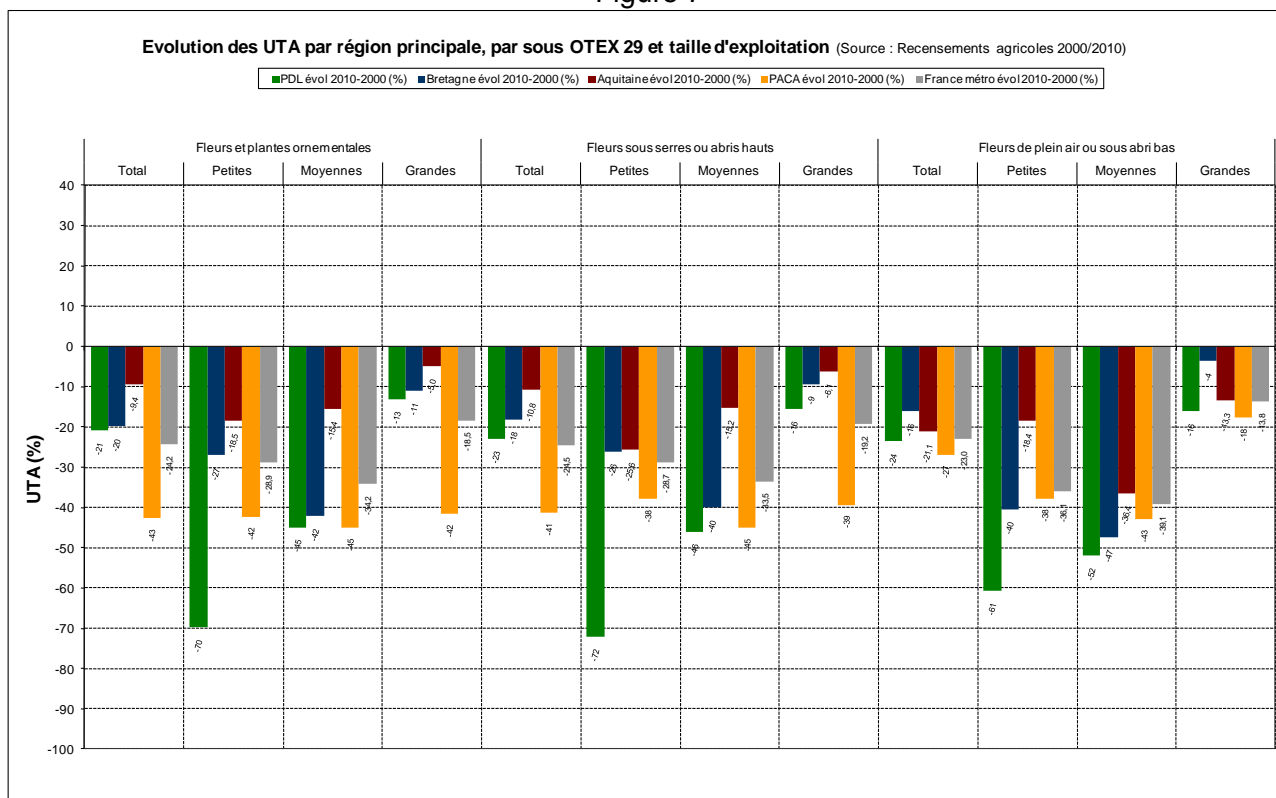
L'évolution de la variable UTA suit la même tendance que les variables précédentes et on observe une diminution généralisée dans les quatre régions considérées ainsi qu'au niveau national. Les grandes exploitations présentent les baisses les moins importantes, même si en PACA celle-ci peut dépasser 40% selon la sous-OTEX considérée.

Figure 6

Otex 29 Fleurs et horticulture diverse		Volume de travail (UTA)																			
		PDL		évol 2010-2000 (%)		Bretagne		évol 2010-2000 (%)		Aquitaine		évol 2010-2000 (%)		PACA		évol 2010-2000 (%)		France métro		évol 2010-2000 (%)	
		2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Fleurs et plantes ornementales	Total	4 390	3 476	-20,8	2 271	1 819	-19,9	2 105	1 907	-9,4	5 350	3 064	-42,7	32 704	24 779	-24,2					
	Petites	159	48	-69,8	122	89	-27,0	146	119	-18,5	329	190	-42,2	2 305	1 638	-28,9					
	Moyennes	782	431	-44,9	590	341	-42,2	708	599	-15,4	1 721	946	-45,0	10 454	6 876	-34,2					
	Grandes	3 449	2 998	-13,1	1 559	1 389	-10,9	1 251	1 189	-5,0	3 300	1 927	-41,6	19 944	16 264	-18,5					
Fleurs sous serres ou abris hauts	Total	3 737	2 881	-22,9	2 053	1 682	-18,1	1 706	1 521	-10,8	4 475	2 631	-41,2	28 913	21 822	-24,5					
	Petites	129	36	-72,1	96	71	-26,0	117	87	-25,6	203	126	-37,9	1 821	1 298	-28,7					
	Moyennes	668	361	-46,0	529	317	-40,1	639	542	-15,2	1 525	837	-45,1	9 536	6 345	-33,5					
	Grandes	2 940	2 483	-15,5	1 427	1 294	-9,3	950	892	-6,1	2 748	1 668	-39,3	17 556	14 179	-19,2					
Fleurs de plein air ou sous abri bas	Total	3 581	2 737	-23,6	1 538	1 291	-16,1	1 578	1 245	-21,1	2 701	1 974	-26,9	21 872	16 837	-23,0					
	Petites	94	37	-60,6	89	53	-40,4	76	62	-18,4	196	122	-37,8	1 391	889	-36,1					
	Moyennes	625	300	-52,0	365	192	-47,4	511	325	-36,4	828	473	-42,9	6 759	4 114	-39,1					
	Grandes	2 862	2 400	-16,1	1 084	1 046	-3,5	990	858	-13,3	1 677	1 379	-17,8	13 722	11 834	-13,8					

Source : Recensements agricoles 2000 et 2010

Figure 7



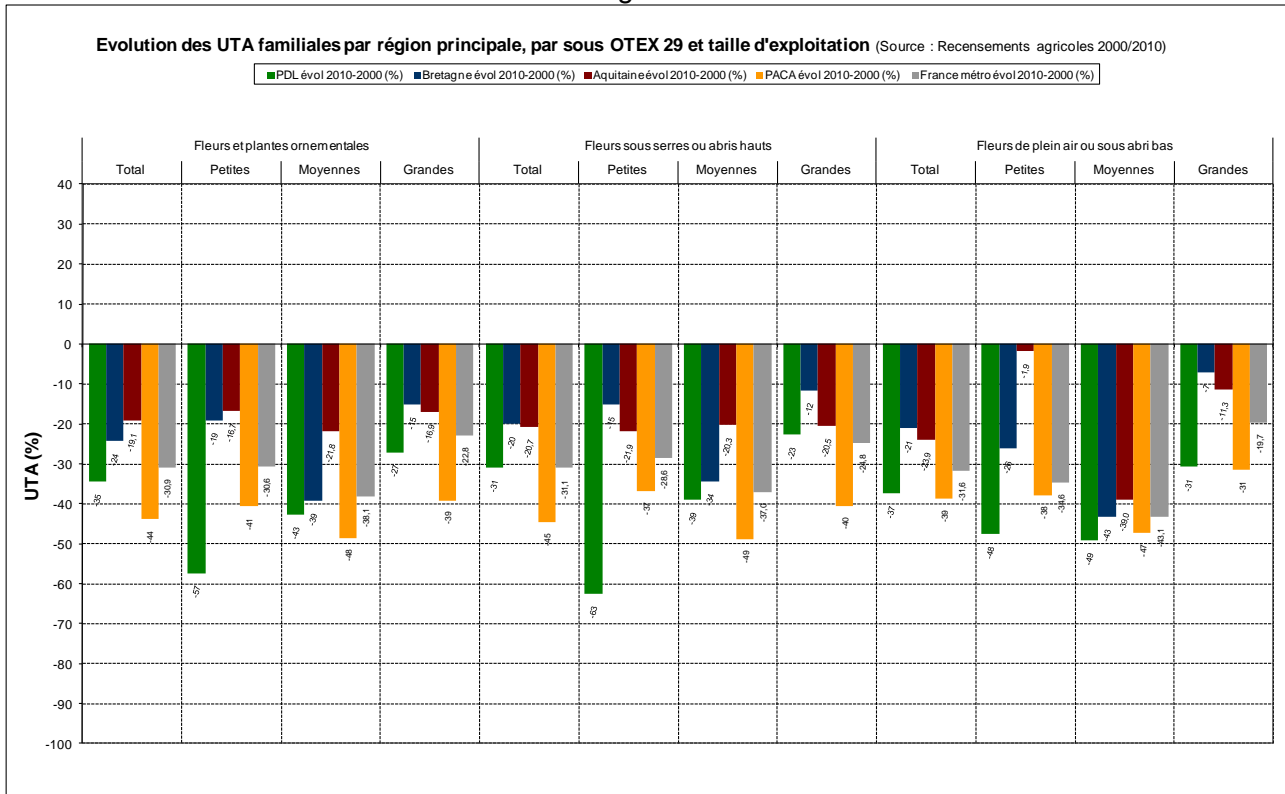
En ce qui concerne les UTA correspondant au travail fourni par les coexploitants et les membres de la famille, à l'exception du Pays de la Loire les baisses les plus importantes se trouvent parmi les moyennes exploitations.

Figure 8

Otex 29 Fleurs et horticulture diverse		Volume de travail fourni par les coexploitants et les membres de la famille (UTA)														
		PDL		évol 2010-2000 (%)	Bretagne		évol 2010-2000 (%)	Aquitaine		évol 2010-2000 (%)	PACA		évol 2010-2000 (%)	France métro		évol 2010-2000 (%)
		2000	2010		2000	2010		2000	2010		2000	2010		2000	2010	
Fleurs et plantes ornementales	Total	976	639	-34,5	769	582	-24,3	763	617	-19,1	2 580	1 448	-43,9	11 887	8 216	-30,9
	Petites	68	29	-57,4	68	55	-19,1	102	85	-16,7	295	175	-40,7	1 433	995	-30,6
	Moyennes	328	188	-42,7	280	170	-39,3	372	291	-21,8	1 252	645	-48,5	5 523	3 417	-38,1
	Grandes	580	423	-27,1	421	357	-15,2	290	241	-16,9	1 033	629	-39,1	4 930	3 804	-22,8
Fleurs sous serres ou abris hauts	Total	744	514	-30,9	652	521	-20,1	600	476	-20,7	2 048	1 135	-44,6	10 023	6 909	-31,1
	Petites	48	18	-62,5	53	45	-15,1	73	57	-21,9	174	110	-36,8	1 042	744	-28,6
	Moyennes	261	159	-39,1	239	157	-34,3	316	252	-20,3	1 081	553	-48,8	4 846	3 053	-37,0
	Grandes	435	336	-22,8	361	319	-11,6	210	167	-20,5	793	472	-40,5	4 136	3 112	-24,8
Fleurs de plein air ou sous abri bas	Total	782	489	-37,5	527	416	-21,1	543	413	-23,9	1 456	892	-38,7	8 121	5 554	-31,6
	Petites	42	22	-47,6	42	31	-26,2	54	53	-1,9	180	112	-37,8	875	572	-34,6
	Moyennes	250	127	-49,2	185	105	-43,2	269	164	-39,0	609	321	-47,3	3 582	2 037	-43,1
	Grandes	491	340	-30,8	300	279	-7,0	221	196	-11,3	668	458	-31,4	3 665	2 944	-19,7

Source : Recensements agricoles 2000 et 2010

Figure 9



### Age du chef d'exploitation et statut juridique des exploitations<sup>7</sup>

En ce qui concerne la relation « âge/statut juridique », toutes catégories juridiques des exploitations confondues, l'ensemble des classes d'âge affichent une diminution du nombre d'exploitations, à l'exception de celle marginale de « 60 ou + » en Bretagne.<sup>8</sup> On assiste donc bien à la fois à une concentration du secteur mais aussi à un recul structurel avec tendance au vieillissement des exploitants.

La catégorie « exploitation individuelle » présente une nette diminution du nombre d'exploitations de toutes les classes d'âge dans les deux régions analysées, à l'exception de la classe « 60 ou + » en Bretagne.

Les formes juridiques sociétales affichent des évolutions positives dans les deux régions dans les classes d'âge « 40 à 49 » et « 50 à 59 » ceci étant plus net en PACA. Quant à la catégorie « autres », en Bretagne les chefs d'exploitation âgés de moins de 40 ans affichent une évolution positive, en PACA on n'observe pas cette situation.

En ce qui concerne la relation « âge/taille des exploitations », dans les trois classes de taille et dans les deux régions, on trouve des évolutions positives seulement parmi les statuts juridiques sociétaux.

Dans le cas de la Bretagne, parmi les moyennes exploitations, on constate une diminution très importante du nombre d'exploitations dans la tranche « moins de 40 ans ». Les exploitations de la

<sup>7</sup> Expl. Ind. : Exploitation individuelle  
 GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun  
 EARL chef : Exploitation agricole à responsabilité limitée avec chef d'exploitation seul  
 EARL chef + : Exploitation agricole à responsabilité limitée avec plusieurs coexploitants  
 Autres : Statuts autres qu'individuel, Gaec ou EARL

<sup>8</sup> Le nombre important de données sous secret statistique (S) rend cette description, et celles qui suivent, relatives.

tranche « 60 ans et plus » ont également une évolution positive et sont plus nombreuses que dans la région PACA, cela est plus évident parmi les grandes exploitations.

L'objectif des aides aux serres horticoles et maraichères de favoriser l'installation et l'extension des activités des jeunes n'a pas donc été franchement atteint. Dans le travail de terrain, nous avons constaté, de la part des producteurs les plus âgés, une logique de permanence sur l'exploitation jusqu'à la retraite et, en même temps, la faiblesse d'engagement de la part des jeunes.

Figure 10  
Fleurs et plantes ornementales (Source : Recensement agricole 2000 et 2010)

		PDL. Nb exploit : taille, âge, statut juridique											
		Expl Ind		GAEC		EARL chef		EARL chef +		Autres		Total	
		2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Petites	Total	65	27	4	S	0	0	0	0	16	8	85	35
	< 40	9	6	S	S	0	0	0	0	S	S	9	6
	40 à 49	21	8	S	0	0	0	0	0	12	4	33	12
	50 à 59	25	10	0	0	0	S	S	0	S	3	25	13
	60 ou +	10	S	0	0	0	S	0	0	S	0	10	0
Moyennes	Total	202	102	19	3	11	8	9	8	40	38	281	140
	< 40	58	21	5	0	S	0	4	S	9	5	78	26
	40 à 49	66	27	10	S	6	6	S	S	15	14	98	41
	50 à 59	66	48	3	S	S	S	4	4	14	17	0	65
	60 ou +	12	6	S	0	0	S	0	S	S	S	12	6
Grandes	Total	142	73	84	26	68	70	54	54	53	81	401	154
	< 40	24	18	33	11	27	15	25	13	16	14	125	32
	40 à 49	49	19	21	9	23	36	22	17	13	36	128	55
	50 à 59	67	29	24	6	18	16	6	22	23	24	138	53
	60 ou +	S	7	6	0	0	3	S	S	S	7	6	14
<b>Total</b>		<b>409</b>	<b>202</b>	<b>107</b>	<b>29</b>	<b>79</b>	<b>78</b>	<b>63</b>	<b>62</b>	<b>109</b>	<b>127</b>	<b>767</b>	<b>329</b>
< 40		91	45	38	11	27	15	29	13	25	19	212	64
40 à 49		136	54	31	9	29	42	22	17	40	54	259	108
50 à 59		158	87	27	6	18	16	10	26	37	44	163	131
60 ou +		22	13	6	0	0	3	0	0	0	7	28	20

		Bretagne. Nb exploit : taille, âge, statut juridique											
		Expl Ind		GAEC		EARL chef		EARL chef +		Autres		Total	
		2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Petites	Total	60	41	6	S	S	S	0	0	11	14	77	55
	< 40	18	6	S	0	0	0	0	0	S	3	18	9
	40 à 49	12	15	3	S	0	S	0	0	4	4	19	19
	50 à 59	25	12	S	0	S	0	0	0	4	7	29	19
	60 ou +	5	8	0	0	0	0	0	0	S	0	5	8
Moyennes	Total	152	85	28	6	9	4	S	5	37	42	217	127
	< 40	57	13	11	0	4	0	S	0	10	9	78	22
	40 à 49	55	33	9	S	5	3	S	S	14	17	78	50
	50 à 59	35	34	8	S	0	S	0	S	11	14	54	48
	60 ou +	5	5	0	S	0	0	0	0	S	S	5	5
Grandes	Total	102	85	68	17	56	38	25	28	38	73	208	158
	< 40	30	19	31	6	27	5	10	4	13	15	74	34
	40 à 49	41	26	23	5	23	20	12	11	14	25	78	51
	50 à 59	27	30	13	5	6	12	S	12	10	31	50	61
	60 ou +	4	10	S	S	0	S	0	S	S	S	4	10
<b>Total</b>		<b>314</b>	<b>211</b>	<b>102</b>	<b>17</b>	<b>65</b>	<b>42</b>	<b>25</b>	<b>33</b>	<b>86</b>	<b>129</b>	<b>502</b>	<b>340</b>
< 40		105	38	42	6	31	5	10	4	23	27	170	65
40 à 49		108	74	35	5	28	23	12	11	32	46	175	120
50 à 59		87	76	21	5	6	12	0	12	25	52	133	128
60 ou +		14	23	0	0	0	0	0	0	0	0	14	23

		Aquitane. Nb exploit : taille, âge, statut juridique											
		Expl Ind		GAEC		EARL chef		EARL chef +		Autres		Total	
		2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Petites	Total	120	83	3	S	S	3	S	0	9	11	132	97
	< 40	24	7	S	S	0	0	0	0	3	0	27	7
	40 à 49	25	23	S	0	S	S	S	0	S	4	25	30
	50 à 59	40	31	0	0	0	S	0	0	4	6	44	37
	60 ou +	31	22	0	0	0	S	0	0	0	S	31	22
Moyennes	Total	251	165	26	12	14	14	3	6	20	38	297	217
	< 40	73	23	15	S	10	4	S	S	7	8	95	35
	40 à 49	94	56	7	6	S	4	S	3	7	15	108	75
	50 à 59	69	70	3	4	S	4	0	S	6	13	78	87
	60 ou +	15	16	S	S	0	S	0	0	0	S	15	16
Grandes	Total	78	49	39	15	32	18	20	15	40	80	157	147
	< 40	20	9	17	S	10	4	12	3	13	18	50	31
	40 à 49	33	9	10	9	14	7	S	5	15	27	58	43
	50 à 59	20	27	11	4	8	6	3	7	11	28	42	61
	60 ou +	5	4	S	0	0	S	S	0	S	7	5	11
<b>Total</b>		<b>449</b>	<b>297</b>	<b>68</b>	<b>27</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>69</b>	<b>129</b>	<b>586</b>	<b>461</b>
< 40		117	39	32	0	20	8	12	3	23	26	172	73
40 à 49		152	88	17	15	14	11	0	8	22	46	191	148
50 à 59		129	128	14	8	8	10	3	7	21	47	164	185
60 ou +		51	42	0	0	0	0	0	0	0	7	51	49

		PACA. Nb exploit : taille, âge, statut juridique											
		Expl Ind		GAEC		EARL chef		EARL chef +		Autres		Total	
		2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Petites	Total	301	164	3	S	3	S	0	S	7	7	314	171
	< 40	40	12	0	0	S	0	0	S	3	S	43	12
	40 à 49	45	38	3	S	0	S	0	S	3	S	51	38
	50 à 59	91	47	0	0	S	0	0	0	S	S	91	47
	60 ou +	125	67	0	0	0	0	0	0	0	S	125	67
Moyennes	Total	818	457	34	9	26	28	9	10	39	37	917	494
	< 40	201	71	12	S	10	5	3	3	8	4	231	75
	40 à 49	209	134	8	4	10	12	S	3	15	15	242	149
	50 à 59	308	155	14	S	5	9	4	3	13	12	340	167
	60 ou +	100	97	0	S	S	S	0	S	3	6	103	103
Grandes	Total	441	311	92	16	38	49	29	27	66	79	637	390
	< 40	129	50	32	3	16	7	8	3	21	14	198	64
	40 à 49	131	115	27	7	13	17	12	9	17	33	188	148
	50 à 59	151	102	25	5	6	23	8	11	18	23	200	125
	60 ou +	30	44	8	S	3	S	S	4	10	9	51	53
<b>Total</b>		<b>1 560</b>	<b>932</b>	<b>129</b>	<b>25</b>	<b>67</b>	<b>77</b>	<b>38</b>	<b>37</b>	<b>112</b>	<b>123</b>	<b>1 868</b>	<b>1 055</b>
< 40		370	133	44	3	26	12	11	6	32	18	472	151
40 à 49		385	287	38	11	23	29	12	12	35	48	481	335
50 à 59		550	304	39	5	11	32	12	14	31	35	631	339
60 ou +		255	208	8	0	3	0	0	4	13	15	279	223

		France métr. Nb exploit : taille, âge, statut juridique											
		Expl Ind		GAEC		EARL chef		EARL chef +		Autres		Total	
		2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Petites	Total	1 649	854	1 383	8	66	19	12	7	8	189	3 118	1 077
	< 40	348	122	282	3	22	5	4	S	S	26	656	156
	40 à 49	452	243	342	3	22	7	4	4	3	65	823	322
	50 à 59	485	276	413	S	17	4	4	S	3	86	922	366
	60 ou +	364	213	346	0	5	3	0	0	0	12	715	228
Moyennes	Total	4 291	1 876	3 254	99	373	156	153	99	71	559	8 142	2 789
	< 40	1 223	316	857	17	154	31	74	33	35	96	2 343	493
	40 à 49	1 427	583	1 060	44	119	70	55	33	21	203	2 682	933
	50 à 59	1 331	753	1 063	34	86	45	21	28	15	221	2 516	1 081
	60 ou +	310	224	274	4	14	10	3	5	0	39	601	282
Grandes	Total	3 356	1 050	1 566	212	694	368	373	328	246	756	6 235	2 714
	< 40	1 060	172	402	57	274	68	146	75	105	126	1 987	498
	40 à 49	1 206	334	564	82	224	157	155	121	95	267	2 244	961
	50 à 59	922	424	507	62	157	129	67	123	42	283	1 695	1 021
	60 ou +	168	120	93	11	39	14	5	9	4	80	309	234
<b>Total</b>		<b>9 296</b>	<b>3 780</b>	<b>6 203</b>	<b>319</b>	<b>1 133</b>	<b>543</b>	<b>538</b>	<b>434</b>	<b>325</b>	<b>1 504</b>	<b>17 495</b>	<b>6 580</b>
< 40		2 631	610	1 541	77	450	104	224	108	140	248	4 986	1 147
40 à 49		3 085	1 160	1 966	129	365	234	214	158	119	535	5 749	2 216
50 à 59		2 738	1 453	1 983	96	260	178	92	151	60	590	5 133	2 468
60 ou +		842	557	713	15	58	27	8	14	4	131	1 625	744

Figure 11. Fleurs et plantes ornementales : évolution 2000-2010 taille, âge, statut juridique

% évolution 2010/2000	Expl Ind					GAEC					EARL chef					EARL chef +					Autres					
	PDL	Bretagne	Aquitaine	PACA	France métró	PDL	Bretagne	Aquitaine	PACA	France métró	PDL	Bretagne	Aquitaine	PACA	France métró	PDL	Bretagne	Aquitaine	PACA	France métró	PDL	Bretagne	Aquitaine	PACA	France métró	
Petites	Total	-58	-32	-31	-46	-48	S	S	S	S	-99	0	S	S	S	-71	0	0	S	S	-42	-50	27	22	0	2263
	< 40	-33	-67	-71	-70	-65	S	S	S	0	-99	0	0	0	S	-77	0	0	0	S	S	S	S	-100	S	S
	40 à 49	-62	25	-8	-16	-46	S	S	S	S	-99	0	S	S	S	-68	0	0	S	S	0	-67	0	S	S	2067
	50 à 59	-60	-52	-23	-48	-43	0	S	0	0	S	S	S	S	S	-76	S	0	0	0	S	S	75	50	S	2767
	60 ou +	S	60	-29	-46	-41	0	0	0	0	-100	S	0	S	0	-40	0	0	0	0	0	S	S	S	S	0
Moyennes	Total	-50	-44	-34	-44	-56	-84	-79	-54	-74	-97	-27	-56	0	8	-58	-11	S	100	11	-35	-5	14	90	-5	687
	< 40	-64	-77	-68	-65	-74	-100	-100	S	S	-98	S	-100	-60	-50	-80	S	S	S	0	-55	-44	-10	14	-50	174
	40 à 49	-59	-40	-40	-36	-59	S	S	-14	-50	-96	0	-40	S	20	-41	S	S	0	S	-40	-7	21	114	0	867
	50 à 59	-27	-3	1	-50	-43	S	S	33	S	-97	S	S	S	80	-48	0	S	S	-25	33	21	27	117	-8	1373
	60 ou +	-50	0	7	-3	-28	S	S	S	S	-99	S	0	S	S	-29	S	0	0	S	67	S	S	S	100	0
Grandes	Total	-49	-17	-37	-29	-69	-69	-75	-62	-83	-86	3	-32	-44	29	-47	0	12	-25	-7	-12	53	92	100	20	207
	< 40	-25	-37	-55	-61	-84	-67	-81	0	-91	-86	-44	-81	-60	-56	-75	-48	-60	-75	-63	-49	-13	15	38	-33	20
	40 à 49	-61	-37	-73	-12	-72	-57	-78	-10	-74	-85	57	-13	-50	31	-30	-23	-8	S	-25	-22	177	79	80	94	181
	50 à 59	-57	11	35	-32	-54	-75	-62	-64	-80	-88	-11	100	-25	283	-18	267	S	133	38	84	4	210	155	28	574
	60 ou +	0	150	-20	47	-29	-100	S	S	S	-88	0	S	S	S	-64	S	S	S	S	80	S	S	S	-10	1900

S : secret statistique

Source : Recensement agricole 2000 et 2010

### PBS<sup>9</sup>

En ce qui concerne la PBS, une évolution négative est généralement constatée. Seules exceptions : l'Aquitaine où en moyenne dans toutes les sous OTEX (sous l'influence des résultats des grandes exploitations) les résultats enregistrés sont positifs et en Bretagne pour les seules grandes exploitations dans les sous OTEX « Fleurs sous serres ou abris hauts » (voire « Fleurs de plein air ou sous abri bas »).

Figure 12

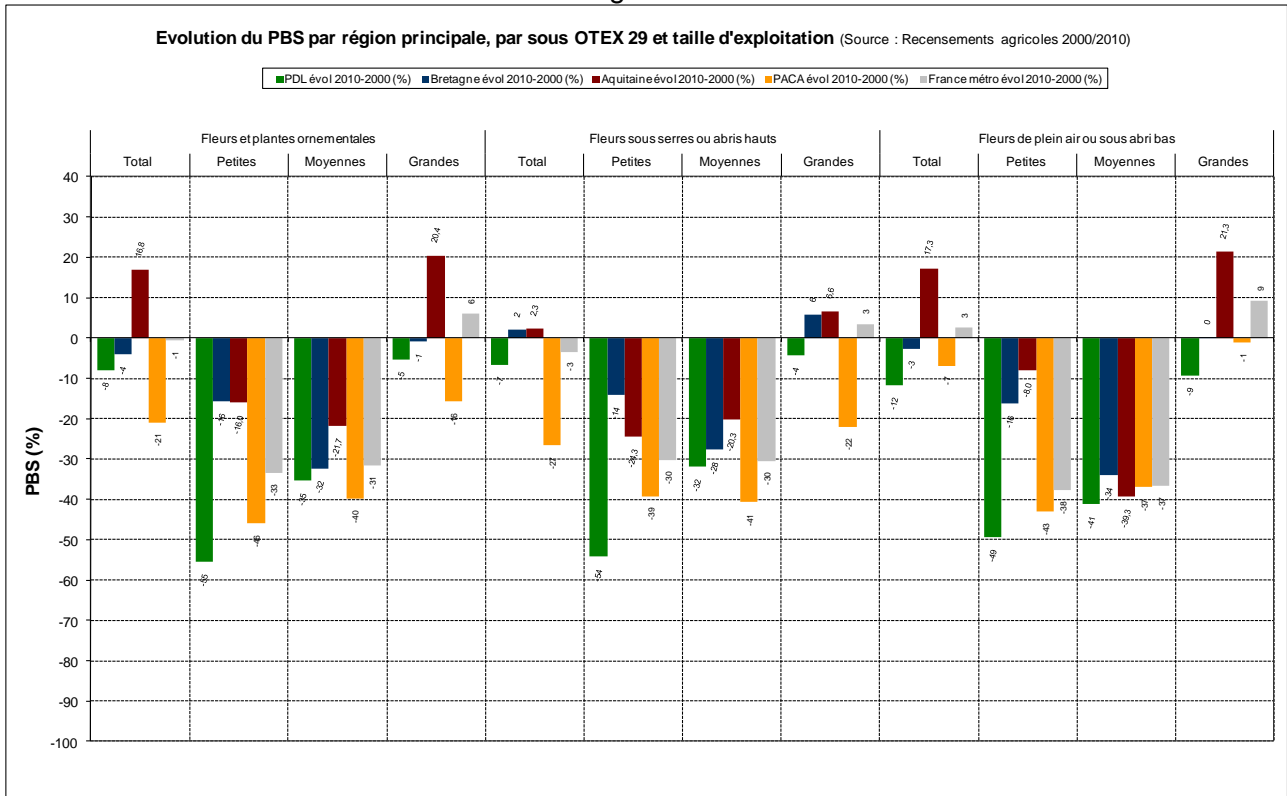
Otex 29 Fleurs et horticulture diverse		Produit brut standard (PBS) (milliers €)														
		PDL		évol 2010-2000 (%)	Bretagne		évol 2010-2000 (%)	Aquitaine		évol 2010-2000 (%)	PACA		évol 2010-2000 (%)	France métró		évol 2010-2000 (%)
		2000	2010		2000	2010		2000	2010		2000	2010		2000	2010	
Fleurs et plantes ornementales	Total	178 739	164 561	-7,9	121 052	116 248	-4,0	183 514	214 383	16,8	262 657	207 784	-20,9	1 346 126	1 338 355	-0,6
	Petites	1 102	491	-55,4	1 052	888	-15,6	1 603	1 346	-16,0	4 698	2 539	-46,0	21 840	14 559	-33,3
	Moyennes	13 710	8 854	-35,4	11 623	7 870	-32,3	14 322	11 216	-21,7	49 935	29 993	-39,9	212 462	145 625	-31,5
	Grandes	163 927	155 216	-5,3	108 378	107 490	-0,8	167 589	201 822	20,4	208 024	175 253	-15,8	1 111 824	1 178 171	6,0
Fleurs sous serres ou abris hauts	Total	137 570	128 494	-6,6	92 795	94 699	2,1	82 175	84 044	2,3	178 393	130 843	-26,7	977 057	943 731	-3,4
	Petites	728	333	-54,3	829	713	-14,0	1 110	840	-24,3	2 717	1 653	-39,2	15 494	10 801	-30,3
	Moyennes	10 507	7 152	-31,9	9 907	7 167	-27,7	11 904	9 487	-20,3	42 010	24 907	-40,7	181 655	126 293	-30,5
	Grandes	126 336	121 009	-4,2	82 059	86 819	5,8	69 161	73 717	6,6	133 666	104 283	-22,0	779 907	806 638	3,4
Fleurs de plein air ou sous abri bas	Total	158 254	139 815	-11,7	102 466	99 837	-2,6	167 266	196 126	17,3	178 790	166 590	-6,8	1 073 308	1 100 822	2,6
	Petites	723	366	-49,4	614	515	-16,1	925	851	-8,0	2 825	1 611	-43,0	13 644	8 498	-37,7
	Moyennes	10 985	6 467	-41,1	8 073	5 335	-33,9	10 838	6 582	-39,3	24 990	15 740	-37,0	142 986	90 577	-36,7
	Grandes	146 546	132 982	-9,3	93 779	93 987	0,2	155 503	188 693	21,3	150 976	149 240	-1,1	916 678	1 001 747	9,3

(Source : Recensement agricole 2000 et 2010)

<sup>9</sup> Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Ils sont exprimés en euros. Leur valeur est régionalisée lorsque cette régionalisation a un sens. La nomenclature de ces coefficients, établie au niveau européen, est parfois assez agrégée. Pour les productions végétales, les coefficients de PBS sont une valorisation des rendements par unité de surface (hectare la plupart du temps) des différentes cultures. Dans le cas des postes agrégés, ils sont calculés au niveau de la région par moyenne des coefficients détaillés pondérés par les surfaces correspondantes. Certains coefficients très agrégés pour des productions par nature très variables, comme les fruits et les légumes, sont à considérer comme des ordres de grandeur. (Source : Agreste).

NB : la multiplication des coefficients de PBS par le nombre d'hectares, ou le cheptel, permet d'évaluer le chiffre d'affaire forfaitaire de l'exploitation.

Figure 13





#### 4. Bilan évaluatif du dispositif d'aide au secteur des fleurs coupées

L'analyse du dispositif devrait permettre de répondre à des questions telles que :

- Dans quelle mesure la mise en place de l'aide a incité les producteurs à l'investissement ?
- Dans quelle mesure l'aide à l'audit et à l'investissement a généré parmi les bénéficiaires une démarche de repositionnement productif et/ou commercial ?
- L'aide suffisait-elle à elle seule pour être le moteur d'un tel repositionnement ?
- Les investissements auraient-ils été effectués même sans les aides (effet d'aubaine) ?<sup>10</sup>

##### 4. 1. Exploitation des données de gestion de FranceAgriMer<sup>11</sup>

Un traitement a été réalisé à partir des données de gestion de FranceAgriMer, en différenciant les aides d'après leur but : audit et investissement, la période pour laquelle l'information est accessible est 2008-2013. Ces informations ne permettent pas de ventiler les montants selon la destination des investissements : végétal et/ou matériel. Ci-dessous le détail des départements ayant déposé de dossiers :

Figure 14. Nombre de bénéficiaires

Aide à l'audit (Source : FranceAgriMer)				
Alpes Maritimes	Finistère	Var	Vaucluse	total
11	27	177	3	218
5,0	12,4	81,2	1,4	%

Figure 15. Nombre de bénéficiaires

Aide investissement (Source : FranceAgriMer)						
Alpes Maritimes	Bouches-du-Rhône	Finistère	Var	Vaucluse	Vendée	total
5	1	16	116	1	1	140
3,6	0,7	11,4	82,9	0,7	0,7	%

Pour l'analyse régionale, nous avons considéré les régions où le dispositif a été le plus utilisé : PACA et Bretagne.

Figure 16  
Aide investissement et à l'audit (Source : FranceAgriMer)

	2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	audit	invest	audit	invest	audit	invest	audit	invest	audit	invest	audit	invest
<b>PACA</b>												
nb bénéf	62	19		42	14		105	31	10	14		18
mt prévu (€)	288 363	205 670		555 890	37 800		687 011	627 031	121 369	368 379		295 152
mt payé (€)	171 000	179 496		455 464	38 400		596 228	274 145		183 065		32 745
<b>Bretagne</b>												
nb bénéf	13	7		8			14			1		
mt prévu (€)	32 392	84 638		96 852			67 251			14 976		
mt payé (€)	36 000	75 708		50 977			55 489					

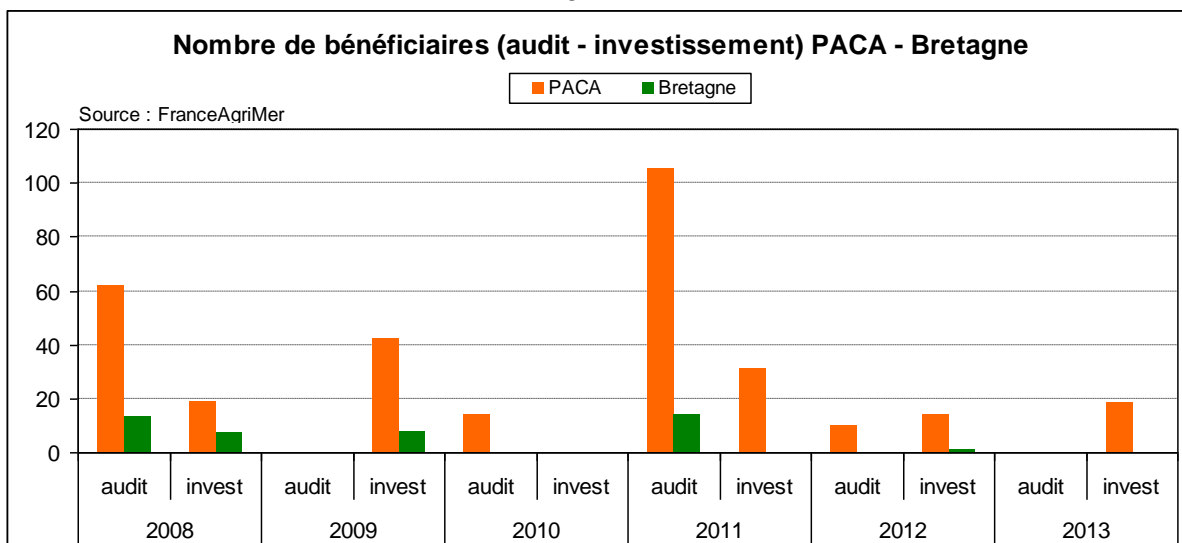
<sup>10</sup> Lors des entretiens individuels certaines questions ont été abordées par les bénéficiaires.

<sup>11</sup> Montant prévu : celui qui figure sur le dossier déposé à FranceAgriMer ; montant payé : celui qui a été payé sur facture par FranceAgriMer.

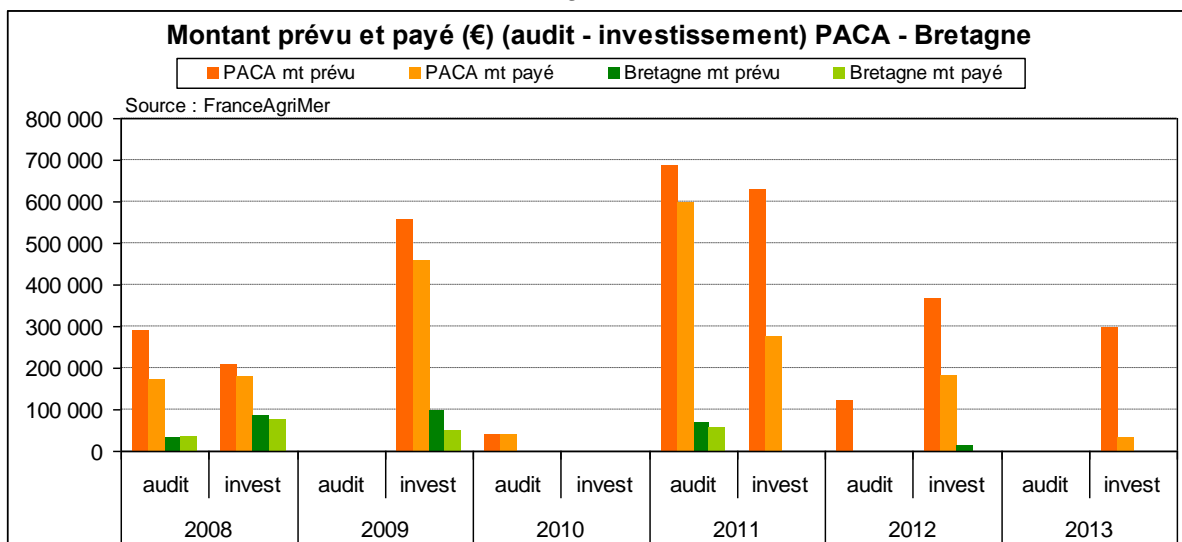
**Figure 17**  
**Moyenne par bénéficiaire** (Source : FranceAgriMer)

	2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	audit	invest	audit	invest	audit	invest	audit	invest	audit	invest	audit	invest
<b>PACA</b>												
mt prévu (€)	4 651	10 825		13 235	2 700		6 543	20 227	12 137	26 313		16 397
mt payé (€)	2 758	9 447		10 844	2 743		5 678	8 843	0	13 076		1 819
<b>Bretagne</b>												
mt prévu (€)	2 492	12 091		12 106			4 804			14 976		
mt payé (€)	2 769	10 815		6 372			3 964					

**Figure 18**



**Figure 19**



Dans la région PACA, les demandes d'aide pour audit ont été plus nombreuses en 2011 et en 2008, tant en nombre de bénéficiaires qu'en montants prévus et payés. Concernant les aides à l'investissement, c'est en 2011 et 2009 que l'on retrouve cette situation ; on pourrait en déduire que les chiffres investissements de 2009 sont le résultat des audits de 2008.

En Bretagne, la situation est similaire en ce qui concerne les audits, quant aux investissements ils sont plus nombreux en 2009, ce qui correspondrait aux chiffres d'audit de 2008.

#### 4. 2. Enseignements tirés du travail de terrain en Bretagne et PACA

Afin de disposer d'un complément d'information pour la caractérisation du secteur et l'observation des effets concrets de l'aide, l'UEVAL de FranceAgriMer a effectué un travail de terrain à partir de deux échantillons de bénéficiaires dont 6 en Bretagne et 15 en PACA. Des acteurs de l'interprofession ont été également rencontrés ainsi que les services territoriaux de l'Etat et des représentants de l'aval. A cet effet un questionnaire d'enquête a été conçu afin de recueillir des informations à caractère quantitatif et qualitatif : les premières pour permettre de caractériser les exploitations selon des variables telles que surface, main d'œuvre, chiffre d'affaires, espèces cultivées, type de commercialisation, montant et type d'investissement ; les deuxièmes pour comprendre la logique des décisions d'investissement dans la logique générale de l'évolution de l'exploitation. (cf. questionnaire en Annexe).

L'objectif d'une telle démarche est donc clairement qualitatif. Elle a pour but de percevoir le degré de cohérence entre la logique d'action du dispositif et les logiques des acteurs bénéficiaires.

##### 4. 2. 1. L'aval des exploitations enquêtées

Pour la grande majorité des producteurs enquêtés, l'essentiel de la commercialisation de la production se fait par l'intermédiaire de la SICA (Société d'intérêt collectif agricole) Kerisnel en Bretagne et, de la SICA Hyères en PACA.

##### Bretagne

SICA Kerisnel :

Il s'agit d'une OP (Organisation de producteurs) légumière et horticole<sup>12</sup> :

Ensemble légumes et horticulture					
		surface cultivée (ha)		production légumes (tn)	commercialisation
nb exploitations	nb producteurs	plein champ	sous abri		
1 100	1 500	20 000	150	260 000	40% export

Horticulture			
production			
	tiges de fleurs	plantes fleuries	plants pépinières
	4 000 000	5 000 000	8 000 000
marques	Kerisnel les fleurs	Plantes fleuries de Kerisnel	Kerisnel les pépinières

SICA employeur (nb emplois)			CA 2014 (€)
salariés	emplois directs	emplois indirects	217 000 000
			20% horticulture ornementale
103	6 000	20 000	

<sup>12</sup> <http://www.sicastpol.fr/>

Participation dans diverses sociétés dont : Combiwest : opérateur de transport combiné rail-route ; Brittany Ferries : compagnie maritime ; Breiz.Europe : représentation permanente bretonne à Bruxelles.

PACA  
SICA Hyères<sup>13</sup> :

Horticulture					
nb exploitations	nb producteurs	surface cultivée (ha)		commercialisation	
		plein champ	sous abri	marché intérieur	export
400	400	136	101	87%	13%

Horticulture (production)	
tiges de fleurs	
100 000 000	
marques	Hortisud
appui/animation	Florisud
	Phila Flor
expérimentation/innovation/diffusion	SCRADH

SICA employeur (nb emplois)	CA 2014 (€)
salariés	
32	23 000 000

#### 4. 2. 2. L'amont

Dans les deux régions le système de production, la taille et la vétusté de l'outil de production présentent des disparités ce qui, en général, est observable dans toutes les filières agricoles. La relève des actuels responsables des exploitations, dont certains sont relativement âgés, par la reprise ou l'installation de jeunes agriculteurs n'est pas tout à fait assurée. L'avenir du secteur semble moins bien engagé en Bretagne où il a été constaté, par exemple, un cas d'abandon de l'activité fleur, un autre où la transmission de la part des parents proches de la retraite vers une fille ayant fait des études BTH ne se fera pas, et un autre cas de faillite. Des situations similaires n'ont pas été observées dans l'échantillon PACA. Néanmoins le caractère qualitatif de l'enquête doit inciter à la prudence en matière de conclusions quantifiées.

Les conditions climatiques de la région PACA (Var) sont propices pour la floriculture, tout particulièrement pour la production des espèces « méditerranéennes », cela se traduit par des avantages comparatifs par rapport à d'autres régions.

En caractérisant le contexte des deux régions visitées il semblerait qu'elles s'inscrivent dans des processus de diversification. En Bretagne il s'agit d'une diversification productive (par ex. l'abandon des fleurs au bénéfice des fraises) et au PACA il s'agit plutôt d'une diversification de gamme tout en restant dans la production de fleurs (extension de gamme).

<sup>13</sup> <http://www.marcheauxfleurs.fr>

#### 4. 2. 3. Approche descriptive : caractérisation des exploitations enquêtées

Le questionnaire d'enquête a été conçu pour recueillir des informations à caractère quantitative et qualitative afin d'avoir une vision sur l'évolution des principales variables des exploitations enquêtées entre 2005 et 2013, période couverte par le plan de relance du secteur des fleurs coupées.

##### Population représentée par l'échantillon :

**Bretagne** : les données de gestion de FranceAgriMer font apparaître 16 dossiers bénéficiaires de l'aide à l'investissement dans la période 2008-2013, l'échantillon des producteurs rencontrés sur le terrain concerne 6 bénéficiaires dont 2 producteurs individuels, 3 EARL et 1 SCEA.

**PACA** : les données de gestion de FranceAgriMer font apparaître 124 dossiers bénéficiaires de l'aide à l'investissement dans la période 2008-2013, l'échantillon des producteurs rencontrés sur le terrain concerne 15 bénéficiaires dont 12 producteurs individuels, 2 EARL et 1 GAEC.

##### Surface des exploitations de l'échantillon :

**Bretagne** : les surfaces cultivées oscillent entre 6 000 et 22 600 m<sup>2</sup>. 1 exploitation en plein air, 6 sous serres en verre, 3 sous serres en plastique et 1 sous tunnel (plus d'une réponse par interviewé).

**PACA** : les surfaces cultivées oscillent entre 2 600 m<sup>2</sup> et 85 000 m<sup>2</sup> 9 exploitations en plein air, 9 sous serres en verre, 6 sous serres en plastique et 5 sous tunnel (plus d'une réponse par interviewé).

Figure 20

Taille exploitations (m <sup>2</sup> )	Bretagne	Evolution 2013/2005 (m <sup>2</sup> )			PACA	Evolution 2013/2005 (m <sup>2</sup> )		
Total	6	=	↗	↘	15	=	↗	↘
< 12 000	3	2		1	8	1	3	1
12 000 < 24 000	3	2	1		4	1	1	
24 000 et +					3		2	

Source : FranceAgriMer d'après travail de terrain Bretagne et PACA

##### Emploi au sein des exploitations enquêtées :

**Bretagne** : 5 bénéficiaires ont recours à des salariés, leur nombre oscille entre 1,5 et 4 UTA. La totalité des interviewés emploie de la main d'œuvre familiale dont le nombre varie entre 1 et 2.

**PACA** : 12 bénéficiaires ont recours à des salariés, leur nombre oscille entre 1 et 9 UTA. La totalité d'entre eux emploie de la main d'œuvre familiale dont le nombre varie entre 1 et 5.

Dans les deux régions la totalité des bénéficiaires interviewés se consacrent (ou se consacraient) au travail dans l'exploitation à temps plein. Dans les cas où il y a d'autres « main d'œuvre familial », à part le responsable de l'exploitation, il a été constaté qu'ils s'y consacrent soit à temps plein soit à temps partiel. En ce qui concerne la « main d'œuvre salarié » la situation rencontrée présente des caractéristiques similaires, et généralement ils ont recours à davantage de temps partiels pendant les périodes de récolte.

Figure 21

Nombre d'exploitations selon le type de main d'œuvre et leur nombre

	Bretagne								PACA							
	Evolution 2013/2005				Evolution 2013/2005				Evolution 2013/2005				Evolution 2013/2005			
	salarié	=	↗	↘	familial	=	↗	↘	salarié	=	↗	↘	familial	=	↗	↘
0	1	1							3	3						
< 2	1		1		4	4			5	2	1	2	10	10		
2 < 4	2	1		1	2	1		1	2	1	1		4	3	1	
4 < 6	2	2											1	1		

Source : FranceAgriMer d'après travail de terrain Bretagne et PACA

Espèces cultivées des exploitations enquêtées :

**Bretagne** : après l'aide, la totalité des bénéficiaires continuent à cultiver les mêmes espèces qu'avant l'aide et il y a 2 bénéficiaires qui, après l'aide, ont complété leur gamme avec une nouvelle espèce.

**PACA** : après l'aide, 13 bénéficiaires sur 15 continuent à cultiver les mêmes espèces qu'avant l'aide, 5 bénéficiaires, après l'aide, ont complété leur gamme avec une nouvelle espèce et 2 ont abandonné une espèce à laquelle ils se consacraient avant l'aide pour la remplacer par d'autres. Les raisons ayant orienté les changements d'espèce ou le complément de gamme sont diverses : comme conséquence de catastrophes naturelles (inondations), stratégie à l'approche de l'âge de la retraite, etc. (figure 50 Annexe)

A la recherche d'opportunités commerciales, un bénéficiaire est obtenteur d'alstroméria pour des firmes des Pays-Bas.

Commercialisation de la production des exploitations enquêtées :

**Bretagne** : la totalité des bénéficiaires commercialisent par l'intermédiaire de la SICA<sup>14</sup> Kerisnel. Le volume commercialisé (nombre de tiges au m2) varie selon les espèces cultivées.

**PACA** : 8 bénéficiaires commercialisent par l'intermédiaire de la SICA Hyères, 2 SICA Hyères et grossistes, 1 SICA Hyères, grossistes et vente directe, 2 SICA Hyères et vente directe, 2 grossistes. Le volume commercialisé (nombre de tiges au m2) varie selon les espèces cultivées.

Figure 22

Commercialisation de la production

Volume (tiges)	Bretagne	Evolution 2013/2005			Vente			PACA	Evolution 2013/2005			Vente		
		=	↗	↘	m	g	vd		=	↗	↘	m	g	vd
Total	6	=	↗	↘	m	g	vd	15	=	↗	↘	m	g	vd
< 100 000								2		1		2	1	
100 000 < 300 000	1	1			1			2		1		2	1	1
300 000 < 1 000 000	2				2	2		6	2	2		5	1	1
> 1 000 000	2				2	2		1		1		1	1	

m : marchés ; g : grossistes ; vd : vente directe ; nc (non connu) : Bretagne : 1 ; PACA : 4

Source : FranceAgriMer d'après travail de terrain Bretagne et PACA

<sup>14</sup> Les sociétés d'intérêt collectif agricole ont pour objet de créer ou de gérer des installations et équipements ou d'assurer des services soit dans l'intérêt des agriculteurs, soit de façon plus générale dans celui des habitants de la région sans distinction professionnelle. Les Sica ont le statut de société coopérative et sont régies par la loi du 10 septembre 1947. Conçues à l'origine comme complémentaires des coopératives agricoles, elles se distinguent de ces dernières par la possibilité d'effectuer des opérations avec des personnes autres que leurs associés\* agricoles (jusqu'à 50 %) et l'obligation d'avoir des adhérents\* non agricoles (au moins 20 % des voix). La loi du 3 janvier 1991 a remis en cause des Sica dans lesquelles le sociétariat non agricole était absent. Leur nombre est donc en baisse depuis cette date. Un des intérêts des Sica est d'associer dans le même groupement des agriculteurs et leurs clients, tels des négociants dans le commerce de gros ou de détail, renforçant ainsi l'ancrage territorial de la coopérative. Elles constituent ainsi une des rares formes coopératives de type multi sociétaire. (Société d'intérêt collectif agricole (Sica), René Mauget, Alternatives Economiques Poche n° 022, janvier 2006).

Le tableau ci-dessous présente le type d'investissement réalisé selon la classe de volume commercialisé des bénéficiaires.

Figure 23

Utilisation de l'aide	Bretagne				PACA			
	Total	pl	mat	pl/mat	Total	pl	mat	pl/mat
< 100 000					2	1	2	
100 000 < 300 000	1		1		2	1		1
300 000 < 1 000 000	2	1	1		6	2	1	3
> 1 000 000	2	1	1		1		1	

pl : plants ; mat : matériel ; nc (non connu) : Bretagne : 1 ; PACA : 4

Source : FranceAgriMer d'après travail de terrain Bretagne et PACA

Chiffre d'affaires horticole des exploitations enquêtées :

Afin de classer les exploitations d'après leur dimension économique, à la différence de la classification utilisée par la statistique publique (PBS), nous avons eu recours au « chiffre d'affaires ». Ainsi les classes suivantes ont été définies :

- petites exploitations : CA inférieure à 25 000 €
- moyennes exploitations : CA comprise entre 25 000 et moins de 200 000 €
- grandes exploitations : CA de 200 000 € et plus

**Bretagne** : le CA oscille entre 84 000 € et 600 000 €, ce qui a une relation directe avec la superficie (en m<sup>2</sup>) des ateliers. Nous avons rencontré un bénéficiaire qui a arrêté l'activité fleurs et un autre qui a fait faillite, tous deux ayant investi dans la diversification d'espèce.

**PACA** : le CA oscille entre 30 000 € et 1 350 000 €, ce qui a une relation avec la superficie (en m<sup>2</sup>) des ateliers et les caractéristiques de l'outil de production. Parmi la totalité des bénéficiaires 3 présentent une progression, 9 une stabilité et 3 une diminution.

Figure 24

Chiffre d'affaires horticole

Exploitations	Bretagne	Evolution 2013/2005			PACA	Evolution 2013/2005		
		=	↗	↘		=	↗	↘
Total	6				15			
Petites								
Moyennes	3			3	8	2	3	2
Grandes	3	1		2	7	2	1	3
arrêt activité/faillite	2							

\* PACA : 2 nc

Source : FranceAgriMer d'après travail de terrain Bretagne et PACA

4. 2. 4. Réponses aux questions évaluatives auprès des bénéficiaires rencontrés : objectifs poursuivis, résultats observés, écueils courants post investissements

Objectifs des bénéficiaires enquêtés :

**Bretagne** : pour la majorité des bénéficiaires la diversification de la production et l'amélioration des conditions de production étaient prioritaires, quant à l'amélioration des conditions de travail les réponses sont partagées. Pour la moitié des interviewés les objectifs poursuivis à travers les investissements ont été atteints, l'autre moitié n'a pas donné d'informations sur ce point (réponses multiples possibles).

Figure 25

Bretagne				
	diversification de la production	amélioration conditions production	amélioration conditions travail	objectifs atteints ?
	5	4	3	3
nc				3

Source : FranceAgriMer d'après travail de terrain Bretagne et PACA

**PACA** : également pour la majorité des bénéficiaires la diversification de la production et l'amélioration des conditions de production étaient prioritaires, plus de la moitié des bénéficiaires rencontrés mentionnent l'amélioration des conditions de travail comme un objectif des investissements ». En ne considérant pas les réponses « nc », pour la majorité des interviewés les objectifs ont été atteints (réponses multiples possibles).

Figure 26

PACA				
	diversification de la production	amélioration conditions production	amélioration conditions travail	objectifs atteints ?
	13	14	8	6
nc				6

Source : FranceAgriMer d'après travail de terrain Bretagne et PACA

Caractéristiques des investissements aidés des bénéficiaires enquêtés :

La moitié des interviewés n'a investi que en plants et l'autre moitié qu'en matériel.

**Bretagne** :

Figure 27

Objet de l'investissement

plants	matériel	plants/matériel	projet serre
3	3		

Source : FranceAgriMer d'après travail de terrain Bretagne et PACA

La majorité d'entre eux a réalisé un seul investissement.

Figure 28

Nombre d'investissements

un seul	plus d'un	aurait fait d'autres
5	1	

Source : FranceAgriMer d'après travail de terrain Bretagne et PACA



## PACA :

La majorité des interviewés a combiné l'investissement plants/matériel. Deux des bénéficiaires rencontrés ont eu recours à d'autres sources de financement public en plus de l'aide de FranceAgriMer.

Figure 29  
Objet de l'investissement

plants	matériel	plants/matériel	projet serre
1	5	9	3

Source : FranceAgriMer d'après travail de terrain Bretagne et PACA

Ils sont majoritaires à avoir effectué plus d'un investissement.

Figure 30  
Nombre d'investissements

un seul	plus d'un	aurait fait d'autres
2	13	1

Source : FranceAgriMer d'après travail de terrain Bretagne et PACA

### Intérêt de l'aide FranceAgriMer perçue par les enquêtés : effet d'aubaine, effet de levier, calibrage

**Bretagne** : pour 1 bénéficiaire la mise en place de l'aide a déclenché la décision d'investir, ce qui indiquerait dans ce cas l'absence d'effet d'aubaine. Seulement un bénéficiaire considère l'aide mal calibré.

Figure 31

	a déclenché décision d'investir ?	mal calibrée ?
oui	1	
non	4	
nc	1	1

Source : FranceAgriMer d'après travail de terrain Bretagne et PACA

**PACA** : un peu plus de la moitié des interviewés déclare que l'aide a déclenché la décision d'investir donc également absence d'effet d'aubaine. Seules deux considèrent l'aide mal calibré.

Figure 32

	a déclenché décision d'investir ?	mal calibrée ?
oui	8	2
non	6	
nc	1	1

Source : FranceAgriMer d'après travail de terrain Bretagne et PACA

Accompagnement à l'installation des JA dans l'échantillon :

**Bretagne** : l'aide n'a pas accompagné de projets d'installation de jeunes agriculteurs ce qui était un des objectifs du plan de relance du secteur des fleurs coupées mis en place en 2005.<sup>15</sup>

Figure 33

	a accompagné installation JA	
	avec aide	sans aide
oui		1
non	5	5

Source : FranceAgriMer d'après travail de terrain Bretagne et PACA

**PACA** : on constate que deux jeunes agriculteurs ont profité de l'aide pour leur projet en matière d'installation, ce qu'induirait une possible différence d'impact de l'aide en PACA par rapport à la Bretagne en matière d'installation. Si les projets d'installation étaient déjà arrêtés et que l'aide a permis de l'accélérer ou de le conforter, on pourrait alors parler d'effet de levier.

Figure 34

	a accompagné installation JA	
	avec aide	sans aide
oui	2	1
non	13	14

Source : FranceAgriMer d'après travail de terrain Bretagne et PACA

Choix d'investissement qu'auraient fait les bénéficiaires rencontrés sans l'aide :

**Bretagne** : une majorité de bénéficiaires aurait retardé voire renoncé à l'investissement en cas d'absence d'aide (plus d'une réponse par interviewé).

Figure 35

Effet d'aubaine	Effet de levier "temporel"		
	investissement plus faible	étalé ou retardé l'investissement	renoncé à investir
réalisé le même investissement	1	3	3

Source : FranceAgriMer d'après travail de terrain Bretagne et PACA

**PACA** : on observe une situation similaire à la différence que ceux qui auraient renoncé à l'investissement sont relativement moins nombreux (plus d'une réponse par interviewé).

Figure 36

Effet d'aubaine	Effet de levier "temporel"		
	investissement plus faible	étalé ou retardé l'investissement	renoncé à investir
réalisé le même investissement	3	8	4

Source : FranceAgriMer d'après travail de terrain Bretagne et PACA

<sup>15</sup> « Améliorer la compétitivité et favoriser l'installation et l'extension des activités des jeunes. Financement modernisation, aménagement, construction de serres... » (ONIFLHOR DPEI/SDSDCPV/C2005-4043 (05/07/2005) avenant n° 4 DPEI/SPM/SDCPV/C2002-4006

Evolution des exploitations enquêtées postérieurement à l'investissement :

**Bretagne** : les interviewés ayant renforcé ou entrepris la diversification de la production sont majoritaires.

Figure 37

diversification de la production	intensification	nc
4	1	1

Source : FranceAgriMer d'après travail de terrain Bretagne et PACA

**PACA** : sont également majoritaires les bénéficiaires qui ont poursuivi ou se sont orientés vers la diversification de la production, 3 sont dans une logique exclusive d'intensification (plus d'une réponse par interviewé).

Figure 38

diversification de la production	intensification	nc
10	5	2

Source : FranceAgriMer d'après travail de terrain Bretagne et PACA

#### 4. 2. 5. Observations et commentaires des interviewés sur les thèmes suivants

L'intérêt de ce verbatim est de contextualiser l'aide au secteur des fleurs coupées à travers les points de vue exprimés par les uns et les autres : bénéficiaires de l'aide, acteurs de l'interprofession et représentants des services territoriaux de l'Etat. Ils sont présentés par thème :

##### Filière

##### **Bretagne :**

Malgré l'augmentation de la production et des rendements, la baisse des prix pose un problème de rentabilité donc également de baisse de revenus, même après les investissements.

Il existe une volonté de développer un outil de production sur la base d'une contractualisation entre la production et les grossistes.

##### **PACA :**

*« En 2000, l'importation de roses du Kenya a poussé les producteurs du Var à une diversification et modernisation, et à la recherche de cultures moins énergétivores... En 2005 les producteurs ont été réactifs aux aides...l'audit a permis de comparer et de se remettre en cause ».*

Pour certains des enquêtés, la pression foncière est un problème, pour d'autres elle ne l'est pas vraiment. Par contre, la pression concurrentielle est globalement ressentie, ainsi que la disparition des sous-traitants (p. ex. fournisseurs de verre, structure de serres, plastique). Ceci pose un problème au secteur qui est obligé de se fournir aux Pays-Bas.

La majorité des producteurs (70%) sont âgés de plus de 55 ans dont certains ont comme objectif *« tenir jusqu'à la retraite... »*. Dans le Var *« 40% des producteurs savent ce qu'ils vont faire de leur exploitation, 20% ne le savent pas et 40% vont arrêter... tous les producteurs n'ont pas le même niveau de compétence ni l'esprit d'entreprise, ni la capacité à se projeter »*. *« Il y a des producteurs qui gagnent très bien leur vie et d'autres moins bien, ils se différencient au niveau du professionnalisme et la de conviction... Il y a un segment de producteurs familiaux, avec une culture et une histoire dans les fleurs coupées, et proportionnellement moins d'entrepreneurs que dans d'autres régions françaises »*. *« Manque de stratégie entrepreneuriale, les gens ne voulaient pas s'endetter... pour ceux qui historiquement faisaient de la monoculture, la diversification était comme changer de métier... »*. *« Il est important d'avoir des leaders pour avoir une émulation »*. *« Avant... les fleurs coupées ne nécessitait pas de compétences et les gens gagnaient bien... »*. *« La fluctuation des marchés est déstabilisante et implique des risques pour la rentabilité et les marges »*. Pour certains il y a eu un passage d'une production très rentable à une production aléatoire.

Dans le domaine fiscal *« dans le Var beaucoup de producteurs sont au « forfait », ils ne veulent pas dépasser le plafond pour ne pas être contraints de passer au « réel », ce qu'impliquerait faire un grand saut au niveau de l'incorporation de capital pour lequel il ne sont pas préparés »*. L'augmentation des charges et de contraintes pénalise l'attractivité du métier *« l'avenir de horticulture varoise est compromis, il n'y a plus de jeunes... »* et agissent négativement sur la productivité et les marges. Malgré cela le Lycée agricole de Hyères *« fait le plein... »*.

Il y a une baisse des prix, des ventes et de consommation locale. Les consommateurs changent de comportement et se détournent des grandes tiges. Dans ce contexte la consommation de pivoine se maintient. Pour s'en sortir *« il faut moderniser, désaisonnaliser...mettre en place de groupes de travail par espèce »* *« Opportunités pour le Var : anémone, renoncule, pivoine (climato dépendantes) »*. La pivoine est une culture peu coûteuse à la différence de l'anémone et de la renoncule, deux bénéficiaires ont mentionné le projet de planter des figues tout en conservant la culture de la pivoine. Il existe également le projet de créer un IGP « Fleur de France-Hortisud ». Ils travaillent également sur un IGP anémone, qui est *« un levier d'animation qui pourrait être l'objet du PIA, ce qui serait structurant pour la filière »*.

Quant au label « Plante Bleue » malgré des lourdeurs initialement il s'avère être un atout, c'est une nécessité.

Des aléas climatiques comme la grêle et les inondations ainsi que le différentiel de température (jour/nuit) deviennent de plus en plus problématiques pendant l'automne, situations qui mènent à l'endettement.

### Les aides

#### **Bretagne :**

Pour certains des producteurs interviewés, le secteur des fleurs coupées n'est pas considéré comme viable sans aide. Pour d'autres, les caractéristiques de l'aide répondraient aux orientations souhaitées par les gros producteurs. Dans ce sens, la conception de l'aide, destinée aux plantes pérennes, aurait déstructuré le marché en incitant à produire des plantes pérennes et donc en saturant le marché. Une autre remarque : l'aide a été mise en place pour les plants et pas pour les bulbes, cela a généré un sentiment d'injustice et de discrimination parmi les producteurs. L'aide ainsi conçue aurait encouragé les déplacements des productions, p. ex. roses vers alstromeria. Le calendrier, celui de la production et celui de l'aide, plus une démarche administrative compliqué, aurait également posé problème.

Pour certains interviewés l'absence de demande d'aide (en 2012) était due aux contraintes administratives ainsi qu'au coût de l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture. En effet la constitution du dossier de demande d'aide nécessite l'intervention d'un technicien, ce qui génère un coût pour le demandeur et pour certains cette dépense ne se justifie pas au regard du montant de l'aide.

La dépendance relative du secteur envers les intrants importés des Pays-Bas (plants, fournitures, etc.) ferait que ce pays soit finalement le bénéficiaire de l'aide, il y aurait donc un transfert/soutien indirect du secteur des fleurs des Pays-Bas.

#### **PACA :**

Pour certains, l'audit semble aboutir à un diagnostic qui ne serait pas exploité « *de la paperasserie...* ». Néanmoins pour d'autres, des « *Points forts : financement de l'audit, destiné au végétal et au matériel ; points faibles : plants annuels non compris, plafond d'aide* ». D'autres limites de l'aide ont été mentionnées : seuils et délais de déclenchement de l'investissement, absence de prise en compte de l'achat de matériel d'occasion, délai de gestion et de paiement.

*L'aide à l'investissement « ...n'est pas structurante pour la filière, même si elle a effectivement déclenché des investissements chez les producteurs... Elle a été un outil financier adapté pour les fleurs coupées et a eu un effet indirect sur le positionnement commercial et la gestion... C'est une politique qui se doit d'être pérennisée dans le temps, elle devrait s'améliorer, mieux se positionner et être souple...il s'agit de soutenir une filière...le système d'aide doit être évolutif... Dans le Var, des petits investissements permettent des résultats importants ».*

Sans aide il y aurait eu des situations de surendettement. Concernant la pivoine par exemple « *L'aide a permis de faire en trois ans ce qui aurait dû être fait en sept ans...* ».

L'accès à l'information et la circulation de celle-ci n'a pas été efficace, par exemple en ce qui concerne l'installation des jeunes agriculteurs et le matériel financé.

### Le financement hors aide

On s'est posé la question de savoir si une des justifications de l'aide ne résidait pas dans le fait du désintéressement relatif du secteur bancaire.

## **Bretagne :**

« Pas d'assistance bancaire. L'exploitation ne dégager pas assez de bénéfices pour autofinancer un investissement. »

« Les banques ne prêtent pas pour les fleurs coupées, sans l'aide pas d'investissement possible pour le renouvellement variétal. Les banques sont difficiles à convaincre pour financer un projet sans accompagnement public. »

## **PACA :**

Des déclarations diverses :

« Grâce aux prêts différés (de la part des banques), l'arrêt de l'aide n'a pas entraîné une baisse dans les plantations de pivoine. Ces prêts permettent de tenir compte des délais de mise en production. »

« Les banques ne prêtent plus ou sinon le font à des taux très élevés ».

## La concurrence

### **Bretagne :**

Les roses d'Equateur ont affaibli la filière bretonne. La production d'alstromeria du Midi a cassé les prix et impacté négativement la Bretagne.

Lorsque le Kenya a commencé à produire des roses, les Pays-Bas ont réduit la leur en la remplaçant par celle de gerbera ce qui a fait chuter le prix (du gerbera). Un exemple de l'impact de cette évolution est le cas du bénéficiaire qui a fait faillite : il produisait du gerbera donc la baisse des prix conjointement à l'augmentation du coût du chauffage l'a amené à arrêter le gerbera. Son exploitation a été reprise par un jeune agriculteur qui se consacre actuellement à la production de fraises.

Aux Pays-Bas (où 40% des ventes se font via le cash<sup>16</sup> et 60% via internet<sup>17</sup>) il y a un accompagnement structurant de la filière au bénéfice de l'outil de production « *ici on laisse perdre l'outil de production...* ».

### **PACA :**

En ce qui concerne l'anémone et la renoncule le concurrent est Israël « *on a donc l'obligation de se démarquer* ». Le Sud de l'Italie exerce une concurrence plus ou moins loyale, surtout en ce qui concerne les prix et les salaires. L'UE, en tant que zone non taxée, est la destination des exportations qui allaient autrefois vers la Russie et les USA.

## Les OP

### **Bretagne :**

A propos de la *SICA Kerisnel* :

Comme conséquence de l'arrêt de l'activité, ou la reconversion (fraise), le nombre de membres de l'OP est passé de 16 à 7 entre 2005 et 2015, les hectares concernés sont passés également de

---

<sup>16</sup> Le cash and carry est une forme de vente appartenant au commerce de gros et effectuée en libre service à destination des professionnels, collectivités, associations.

<sup>17</sup> Le marché de la distribution de fleurs en France apparaît moins touché par la crise que d'autres secteurs, puisque malgré un léger recul en valeur, les volumes de commandes continuent de progresser chez les professionnels du secteur, notamment grâce à Internet. En 2012, 55 % des commandes de fleurs chez Florajet l'ont été via Internet. Même constat chez Interflora où Internet représente désormais 60 % du chiffre d'affaires (<http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/01/23>).

et 20 à 6. Dans la même période les salariés de la SICA sont passés de 50 à 4, le chiffre d'affaire quant à lui passe de 6 M€ à 1,5 M€.

Suite à la concurrence d'internet et à la perte de compétitivité que cela implique, les cash ont été vendus à des opérateurs des Pays-Bas.

La SICA manquerait « ... de compétences technico économique pour accompagner les trajectoires des exploitations ».

« Fleurs de France semble répondre à une vraie demande des grossistes et fleuristes, peut être une voie pour reprendre des parts de marché ».

#### **PACA :**

A propos de la SICA Hyères :

« Il existe un fossé croissant entre la santé de la SICA et la situation des producteurs. »

« Les vendeurs de la SICA sont actifs en matière de conseil sur les variétés de pivoine à planter. »

#### L'installation des jeunes

#### **Bretagne :**

Le problème de la rentabilité insuffisante des producteurs en place est un obstacle pour l'attrait du secteur auprès des jeunes agriculteurs.

Des exemples divers :

- . Un bénéficiaire ayant une fille avec un BTH, celle-ci ne reprendra pas l'exploitation.
- . Un bénéficiaire proche de la cessation d'activité envisage la reprise de l'exploitation par son fils.
- . L'exploitation du bénéficiaire qui a fait faillite a été reprise par un jeune agriculteur pour y produire des fraises.

#### **PACA :**

L'installation sans capital initial est trop compliquée, trop risquée.

Concernant le projet de zone horticole à La Crau : « il n'y a pas foule de candidats JA... ».

#### Environnement, recherche, innovation

#### **PACA :**

« Pour qu'un marché de niche au niveau international soit rémunérateur, la recherche publique sur l'obtention variétale est nécessaire. » « Enjeux pour les fleurs coupées : expérimentation (rénovation du SCRADH), investissements... ».

« L'orientation de la recherche en Italie et en Espagne est différente qu'en France. Ici, il n'y a que l'Inra qui fait des publications sur des filières ayant un poids national, il ne fait quasiment rien au niveau des plantes horticoles, la station de Fréjus a été fermée en 2007 ».

Hyères hortipole/Florisud « couvre l'amont et l'aval de la filière (production, commercialisation, recherche)...Il na pas retenu comme pôle de compétitivité en 2005 ».

La marque Hortisud « 183 producteurs adhérents (la majorité des producteurs du Var), 14 espèces concernées ».

Le SCRADH « a travaillé sur un projet de coopération internationale (Florimed) concernant des italiens, grecs, espagnols et des français ».

« Le SCRADH a une technologie d'il y a 40 ans... ».

INRA-SCRADH : multiplication in vitro de pivoine, les producteurs financent une partie.

Un projet de panneaux photovoltaïques pour mini gerbera a été refusé par la DDTM.

Il existe un « projet de recensement des producteurs de fleurs coupées qui serait financé par les collectivités locales ».



## 5. Les critères évaluatifs

Dans une optique évaluative, il convient de s'interroger sur l'adéquation entre les objectifs poursuivis par le dispositif, sa conception voire le calibrage. L'aide mise en place pour le secteur des fleurs coupées est une mesure envers un secteur qui subit une « crise structurelle » et qui est soumis à une forte concurrence commerciale. Ce n'est qu'au regard de cette adéquation et des résultats obtenus, restitués dans le contexte sectoriel, que l'on peut argumenter un point de vue sur l'opportunité de l'aide telle qu'elle est conçue et envisager des pistes d'évolution.

Rappelons les objectifs du plan de relance : « Face à la **crise structurelle** rencontré par le secteur des fleurs coupées, le conseil de direction de l'ONIFLHOR, à entériné, en juin 2004, la mise en place d'un plan de relance de ce secteur. Ce plan comprend notamment un **programme d'aide à l'investissement de production et de postproduction** des exploitations de fleurs coupées. L'objectif de ce programme est de **conforter le positionnement commercial** des entreprises de production en accompagnant la réalisation des projets d'investissements de production et de postproduction... »<sup>18</sup>

Afin de s'inscrire dans une logique évaluative du dispositif d'aide aux « fleurs coupées » nous avons fait appel aux critères habituellement utilisés dans les exercices évaluatifs :

- Impact
- Efficacité
- Efficience
- Pertinence
- Cohérence

### L'impact<sup>19</sup>

Au tout début de ce bilan il a été mentionné que depuis les années 2000 il y avait une volonté politique de conforter la compétitivité de la filière horticole et maraichère avec des mesures orientées vers les serres. En 2005 des mesures soit équivalentes soit additives ont été décidées envers le secteur des fleurs coupées, le diagnostic étant la perte de compétitivité et le remède des dispositifs visant à la conforter.

Si l'on juge l'aide aux fleurs coupées au regard des objectifs affichés de « compétitivité » alors l'absence de l'aval en tant que cible peut surprendre. Si, par contre, on l'interprète au regard du contexte englobant des dispositifs d'aide aux serres horticole et maraichères, cette orientation gagne en logique.

En absence d'objectif commercial collectif clair, l'aide aux fleurs coupées ne pouvait à elle seule infléchir la baisse globale de la production française, par contre elle pouvait agir en privilégiant les projets cohérents au plan microéconomique orientés vers des stratégies de « niche » ou de différenciation notamment d'espèce.

Quel a été donc l'impact de l'aide à l'audit et à l'investissement ? C'est au niveau des exploitations qu'il faudra l'apprécier étant donné que la logique politique qui guidait la conception et la mise en place du plan de relance avait comme sujets d'aide les producteurs eux-mêmes. L'impact dépendra donc des caractéristiques de chaque exploitation ainsi que des objectifs des bénéficiaires et de leur situation par rapport aux variables telles que l'âge, la composition de la famille, etc.

---

<sup>18</sup> Circulaire DPEI/SDCPV/C2005-4018 (09/03/2005).

<sup>19</sup> L'impact juge les retombées de l'action, attendus ou non, à moyen et long terme en étudiant les effets de celle-ci dans une perspective élargie. On mesure ici aussi bien les effets immédiats de l'action que les impacts à long terme dans une vision plus vaste. (Ministère des Affaires Etrangères, Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement. Guide de l'Evaluation 2007).

L'aide n'a pas résolu le problème de la compétitivité, comme l'indique le recul observé dans les variables précédemment analysées (cf. point 2.) : nombre d'exploitations, SAU, UTA, PBS. Par contre elle a eu des effets positifs dans certaines des exploitations qui en ont bénéficié. Parmi certains des bénéficiaires rencontrés l'aide a servi à renforcer et/ou moderniser l'outil de production, à diversifier moyennant le changement et/ou le complément d'espèces ; pour d'autres, dont l'âge et l'absence de reprise/transmission limitent l'horizon d'avenir de l'exploitation, l'aide a pu servir à se maintenir dans l'activité en attendant le départ à la retraite.

Il est probable que les producteurs les mieux armés, et qui ont pu se consolider grâce à l'aide, se sont trouvés en situation d'affronter la concurrence internationale dans des meilleures conditions que les autres.

Cette mesure ayant été arrêtée en 2013, la possibilité que ses bénéfices éventuels lui « survivent » dépend d'une multitude de facteurs que ce bilan évaluatif n'est pas en mesure de hiérarchiser. Néanmoins, la qualité du lien entre le maillon de la production et l'aval de la filière, au moins au niveau du bassin de production, apparaît clairement comme l'un des facteurs prédictifs d'une pérennité à moyen et même long terme des effets de l'aide.

#### L'efficacité : rapport « résultats / objectifs »

L'objectif général du plan de relance était celui de « conforter le positionnement commercial » c'est-à-dire d'améliorer la compétitivité des entreprises.

Le degré d'atteinte des objectifs amène à s'intéresser au contexte de la mise en place du dispositif.

La concurrence internationale qui s'exerce sur le secteur « fleurs coupées » français est forte. Elle s'exprime à deux niveaux : en amont, via une concurrence par les coûts de production (Kenya, Equateur...), mais aussi en aval, où les performances logistiques et commerciales des Pays-Bas sont d'un niveau tel qu'il est très difficile à l'offre française d'échapper à cette voie de massification de l'offre de fleurs coupées, notamment sur les espèces majeures.

Compte tenu d'une part de l'objectif assigné au dispositif d'aide au secteur et de l'existence d'un dispositif « souche » constitué par l'aide aux serres maraichères et horticoles, et d'autre part, sous contraintes budgétaires, de la difficulté à imaginer pouvoir commercialement repositionner l'offre française de manière compétitive sur le mass-market des fleurs coupées, c'est en amont, via notamment la prise en charge de la diversification d'espèces (et la volonté implicite de créer des marchés de niche où l'offre française seraient solidement positionnée) et via la création d'un dispositif additionnel au dispositif « souche », qu'a été pensé le dispositif d'aide au secteur. C'est donc à l'aune de cette logique d'action qu'il doit être évalué.

Au vu de l'analyse de l'évolution des résultats du secteur au travers des statistiques ministérielles, il ressort que l'offre française de fleurs coupées a continué de reculer, mais qu'il n'est, à ce niveau d'analyse, pas possible de savoir si les produits issus de la volonté de diversification de l'offre ont relativement mieux résisté à l'érosion globale de l'offre nationale. C'est donc au niveau des entretiens (dont on rappelle ici le caractère qualitatif), qu'il est possible de retirer quelques enseignements sur l'efficacité du dispositif. Il en ressort que si diverses trajectoires d'évolution sont observées au plan microéconomique (celui des exploitations), dont certaines positives en PACA, au plan méso-économique de la coordination de la mise en marché des produits issus de cette diversification, les commentaires font ressortir des résultats « sous-optimaux ».

#### L'efficience : rapport « résultats / moyens »

Entre 2005 et 2013, pour l'ensemble des deux régions analysées et parmi les producteurs qui en ont fait une demande, 1 234 186 € ont été prévus et 897 117 € ont été effectivement destinés au financement de l'aide à la réalisation des audits, en ce qui concerne l'aide aux investissements les montants sont, respectivement, 2 248 589 € et 1 251 601 €.

Ces 1 251 601 € ont financé les investissements de 139 bénéficiaires avec une moyenne d'un peu plus de 9 000 € par dossier. Le travail de terrain concerne 21 exploitations (6 en Bretagne et 15 en PACA). Les informations qualitatives recueillies sur le terrain montrent que l'aide à l'investissement a eu des effets positifs pour une proportion importante des bénéficiaires enquêtés. Cet effet se constate au plan de la diversification de la production et de l'amélioration des conditions de production et de travail.

On pourrait s'interroger sur l'ambition du plan de relance en considérant le plafond de l'aide, levier essentiel pour garantir l'efficacité, car il peut sembler limité (montant maximum alloué : 40% par investissement dans la limite de 15 000 €). La proportion de réponses positives de la part des bénéficiaires concernant le degré d'atteinte des objectifs et le calibrage de l'aide établit au contraire une bonne adéquation du « format » de l'aide par rapport aux besoins des exploitations.

Sur l'échantillon quantitatif limité dans l'ensemble des deux régions, la proportion de cas où un effet d'aubaine est constaté est faible dans les deux régions, par contre celle où on observe des cas d'effet de levier est plus importante.

Figure 39. Bretagne et PACA

Effet d'aubaine	Effet de levier "temporel"		
	investissement plus faible	étalé ou retardé l'investissement	renoncé à investir
réalisé le même investissement	4	2	11
			7

Source : FranceAgriMer d'après travail de terrain Bretagne et PACA

Le seul frein à signaler à une efficacité administrative accrue du dispositif était l'obligation de s'appuyer sur un technicien agréé afin de constituer et déposer un dossier, mécanisme dont les frais n'étaient pas pris en charge. Néanmoins, nous avons pu observer que cette contrainte a permis d'éviter des investissements inadéquats de l'avis même des interviewés.

La pertinence : rapport « objectif / besoin »

L'aide à l'audit et à l'investissement dans le secteur des fleurs coupées, mesure centrale du plan de relance du secteur, a été conçue en tant que réponse à une « crise structurelle ». Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer attendait des mesures pour contrer la perte de compétitivité de la filière française face à la concurrence internationale. Il est légitime de s'interroger sur la prise en compte de la part des concepteurs de l'ensemble des enjeux conduisant à cette perte de compétitivité, notamment, comme indiqué précédemment, ceux concernant l'aval du secteur.

Si la pertinence est abordée au regard du secteur des fleurs coupées on peut considérer qu'elle n'a été que partielle et que la fleur coupée française n'a pas rattrapé la concurrence internationale en termes de compétitivité. Cependant, si l'on reprend le raisonnement sur l'opportunité du rattachement du plan de relance à la logique de la politique envers le secteur horticole, et que l'on prend en compte les limites budgétaires auxquels le plan de relance a pu être contraint de se conformer, la pertinence d'un dispositif orienté vers l'amont semble en partie justifiée.

Certains des bénéficiaires rencontrés ont critiqué la conception de l'aide, mentionnant le fait qu'elle n'incluait pas les plantes non pérennes ni les bulbes. L'absence de coordination des actions d'investissement par les structures de mise en marché dans les différents bassins a pu avoir pour conséquences des effets de saturation des marchés de niche et d'abandon de certaines espèces pourtant indispensables dans une optique de complétude minimale de l'offre locale.

La cohérence externe : rapport « objectif (politique évaluée) / objectif (autres politiques répondant aux mêmes besoins) »

L'UEVAL de FranceAgriMer n'a pas pu analyser le dispositif dans le contexte général des aides à l'agriculture. Par contre, la cohérence de l'aide à l'investissement dans le secteur des fleurs coupées avec le cadre de la politique d'aide aux serres horticoles et maraichères a pu être observée. D'ailleurs pour une partie significative des bénéficiaires enquêtés, qui conçoivent leurs

stratégies d'investissement comme un tout, il ne leur a pas été possible de faire la part entre les aides reçues au titre de l'aide aux serres et celle destinée aux fleurs coupées.

### L'installation des jeunes

Il ne s'agit pas d'un objectif explicite du plan de relance du secteur des fleurs coupées mais il le précède en tant qu'objectif de la politique d'appui financier aux producteurs sous serre afin « ...d'améliorer leur compétitivité et de favoriser l'installation et l'extension des activités des jeunes serristes. A cet effet, elle prévoit la mise en place d'aides financières aux investissements de modernisation, d'aménagements et de construction de serres. »<sup>20</sup>

Dans les deux régions analysées, le secteur des fleurs coupées se caractérise par un nombre réduit d'exploitations ce qui, en situation de crise, représente un risque pour la pérennité de la filière. Si des dispositifs tels que l'aide à l'investissement ne réussissent pas à consolider la reproduction des exploitations à travers, par exemple, l'installation de jeunes agriculteurs, ce risque se trouve amplifié.

Concernant le financement des investissements, sur la base des enquêtes sur le terrain réalisées, le plan de relance reprend l'orientation du dispositif envers les serres horticoles et maraichères. En Bretagne l'aide n'a pas contribué à l'installation de jeunes, en PACA, et malgré le discours réitéré sur le peu d'attractivité du secteur (les verbatims relèvent le peu d'attraction des jeunes pour le secteur) deux installations de jeunes ont été concrétisées grâce à l'aide, ce qui peut être considéré comme une différence de dynamisme entre ces deux régions.

### Impact environnemental et réduction des intrants

Bien qu'il ne soit pas prévu par le dispositif, nous avons pu retirer des enseignements pendant le travail de terrain.

Parmi certains des bénéficiaires rencontrés l'aide a permis l'optimisation énergétique de leurs exploitations, soit au niveau de la gestion de la température des serres à partir des installations ad hoc, soit moyennant des installations pour filtrer la lumière solaire ou des nouvelles technologies d'éclairage artificiel.

La gestion de l'eau pour irrigation a été également visée par des investissements financés à travers l'aide.

---

<sup>20</sup> Circulaire ONIFLHOR DPEI/SPM/C2000-4005 (21/01/2000).

## 6. Conclusions du bilan évaluatif

Le secteur des fleurs coupées est soumis à une forte concurrence de la part des opérateurs qui ont su construire des avantages comparatifs par rapport à la production française (Pays-Bas, Kenya, Equateur, etc.).

Dans le contexte de l'aide aux serres horticoles et maraichères, le choix a été fait de mettre en œuvre une aide complémentaire spécifique au secteur des fleurs coupées qui reprenait la logique de l'aide aux serres.

L'objectif de l'aide au secteur des fleurs coupées est de consolider l'amont en finançant des audits des exploitations et les éventuels investissements à mettre en place.

En terme d'évolution du chiffre d'affaires en Bretagne on ne constate aucune évolution positive du CA, dans cinq exploitations sur six, l'évolution est négative et dans une stable. En PACA des évolutions positives sont constatées dans quatre exploitations sur les quinze enquêtées, quatre stables et cinq négatives. Au vu de la taille de l'échantillon il n'est pas possible de conclure que l'aide a renforcé la compétitivité à travers l'augmentation du CA, néanmoins cet impact, si limité qu'il soit, est davantage perceptible en PACA.

La diversification de la production via la création d'un segment de différenciation comme stratégie de renforcement de la compétitivité peut s'observer dans la construction, ou non, d'une nouvelle offre de la part des producteurs de fleurs. En Bretagne plus du 33% des exploitations visitées ont, après l'aide, complété leur gamme avec une nouvelle espèce ; en PACA également plus de 33% l'ont fait et 13% ont simplement abandonné l'espèce à laquelle ils se consacraient en la remplaçant par une autre. Ces changements sont-ils attribuables au seul impact de l'aide ? La portée de ce bilan ne permet pas d'y répondre.

La compétitivité d'un secteur ou d'une filière, en plus des investissements, repose sur d'autres facteurs qui peuvent être davantage déterminants, notamment la coordination entre l'amont et l'aval ainsi que les stratégies de commercialisation. Elle se mesure à partir des conditions dans lesquelles un produit arrive sur un marché et fait face au même produit arrivant depuis des origines diverses. Dans le secteur des fleurs coupées, la compétitivité s'exerce dans deux contextes qui peuvent se superposer : la compétitivité interne (nationale) qui met en concurrence des produits originaires de différentes régions du pays et la compétitivité extérieure (international) qui met en concurrence des produits locaux et importés. Les variables qui en interagissant font qu'un même produit sur un même marché soit davantage compétitif qu'un autre, sont soumises aux évolutions socioéconomiques, politiques et environnementales. Le plan de relance du secteur des fleurs coupées a été conçu et mis en place afin de « ... conforter le positionnement commercial des entreprises de production en accompagnant la réalisation des projets d'investissements de production et de postproduction...sont notamment concernés les matériels de production et de conditionnement... »<sup>21</sup>. Il est certain que l'amélioration des conditions de production et de conditionnement de celle-ci peut améliorer le profil compétitif d'une exploitation/entreprise, mais cet avantage potentiel risque de se diluer si elles sont nombreuses à arriver sur le marché en ordre dispersée et surtout si elles doivent se positionner face à des acteurs qui se caractérisent par la concentration de l'offre et/ou par la disposition d'une main d'œuvre à faible coût. Pour contourner cette situation il existe la possibilité de s'inscrire dans une démarche de marché de niche mais cette perspective exige souvent une certaine spécialisation qui n'est pas exempte de risques. Cette démarche ainsi que la diversification d'espèces peuvent répondre donc à des stratégies de renforcement compétitif, même si le levier principal d'action se situe en l'amont.

---

<sup>21</sup> Circulaire DPEI/SDCPV/C2005-4018 (09/03/2005).

L'impact et l'efficacité de l'aide doivent être analysés et il ressort aux plans :

- macroéconomique : l'aide n'a pas eu d'incidence quant au repositionnement de la filière « fleurs coupées » française dans le marché international.
- mesoéconomique : l'aide n'a pas permis la mise en place des dynamiques de segment de marché suffisamment fortes pour faire émerger un acteur capable d'imposer son offre.
- microéconomique : l'aide a eu un impact positif parmi un certain nombre d'exploitations qui sont dans une démarche de création de marchés de niche et/ou de diversification d'espèces.

En ce qui concerne l'efficacité, bien qu'en moyenne le financement ne soit que de 9 000€ par dossier, la majeure partie des exploitations enquêtées considèrent que l'aide a eu un effet de levier positif, au moins au plan temporel en évitant que l'investissement ne soit retardé.

Compte tenu des contraintes budgétaires, l'aide, bien que peu ciblée sur l'aval de la filière, n'a été critiquée de manière importante dans sa conception (sa pertinence) que sur un seul point : celui de ne cibler que les plantes pérennes, au détriment notamment des bulbes, induisant ainsi un frein à la diversification.

En matière de facilitation de l'installation, bien qu'il ne soit pas aisé de répondre à cette interrogation via une récolte d'information qualitative il semble néanmoins que ce dispositif n'a pas été moteur (notamment en Bretagne) de l'installation de jeunes agriculteurs.

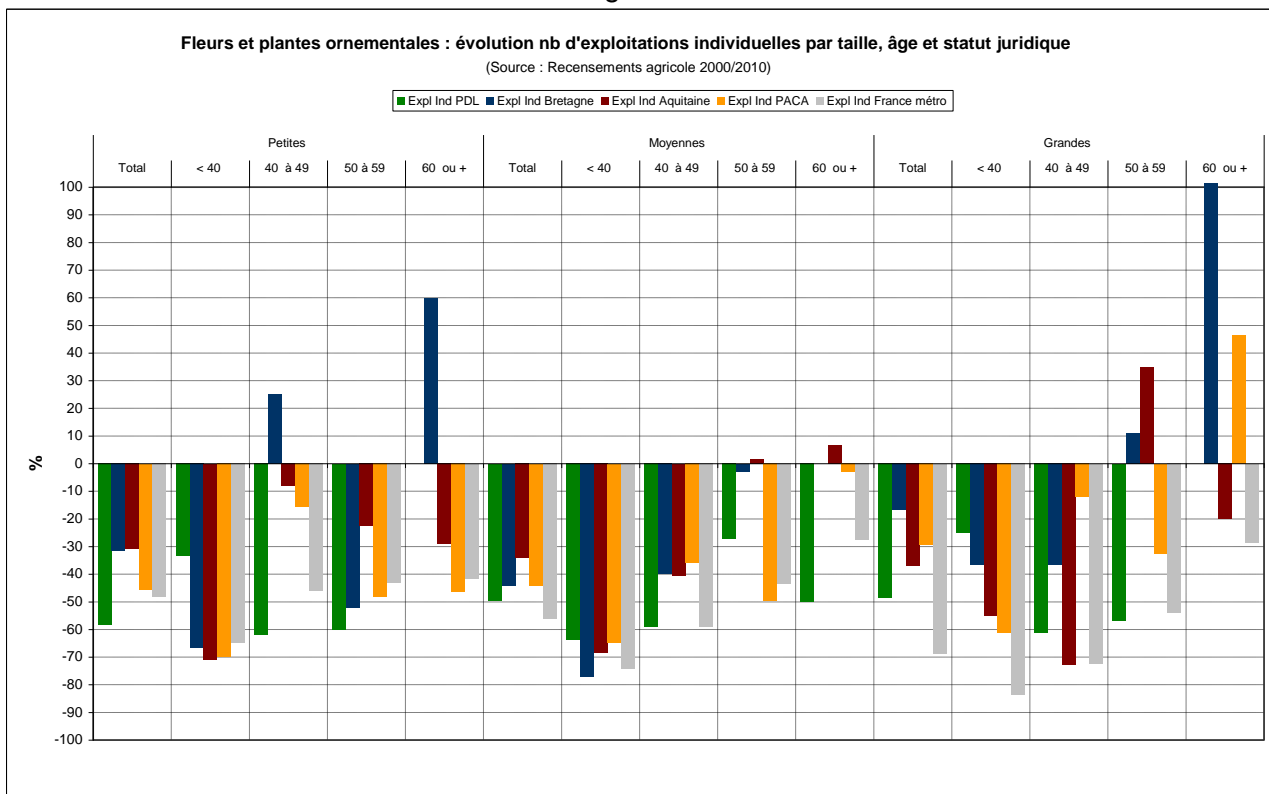
Au delà du dispositif concerné par ce bilan évaluatif, actuellement il existe un nouveau dispositif auquel il est possible de faire appel pour aborder le défi de la compétitivité, toujours d'actualité, il s'agit du P3A du PIA<sup>22</sup>. Dans le cas du secteur des fleurs coupées il pourrait permettre de s'attaquer au chantier de la coordination amont/aval. Certains des producteurs rencontrés sur le terrain nous ont fait part de projets qui nécessiteraient un financement trop lourd pour être porté par un seul opérateur, par exemple, un projet de chauffage collectif en Bretagne, ou un autre sur la coordination entre la SICA Hyères et le SCRADH en PACA, pourraient constituer des pistes intéressantes d'action collective.

---

<sup>22</sup> Le PIA (programme d'investissements d'avenir) intègre le volet agricole et agroalimentaire en lançant l'action « Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir (P3A) ». Le Programme d'investissements d'avenir (PIA) a été mis en place en 2010 pour permettre à la France d'accroître sa compétitivité en soutenant l'investissement et l'innovation des entreprises, et en accélérant l'adaptation des secteurs d'activité aux mutations économiques et à la concurrence internationale. Il s'inscrit dans la transition énergétique et écologique voulue pour la France et est piloté par le Commissariat général à l'Investissement (CGI).

# Annexes

## Figure 40



## Figure 41

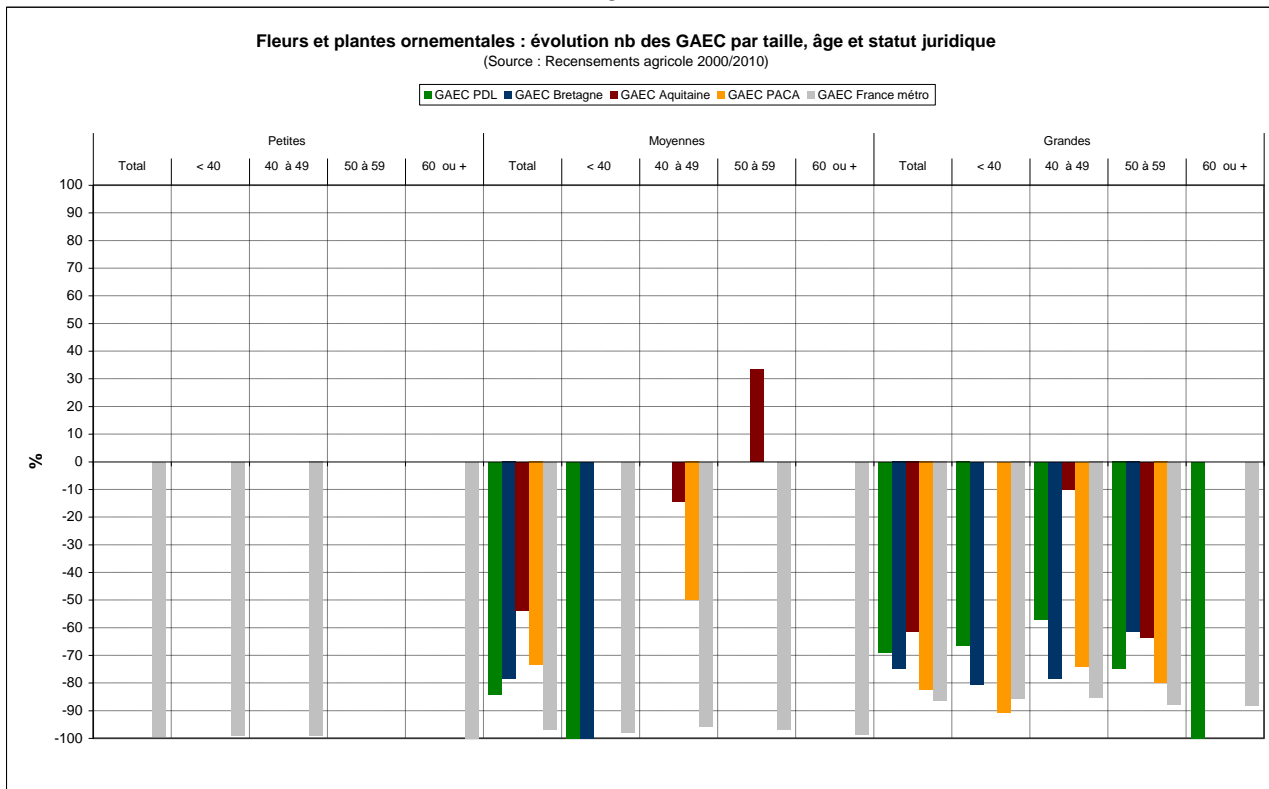


Figure 42

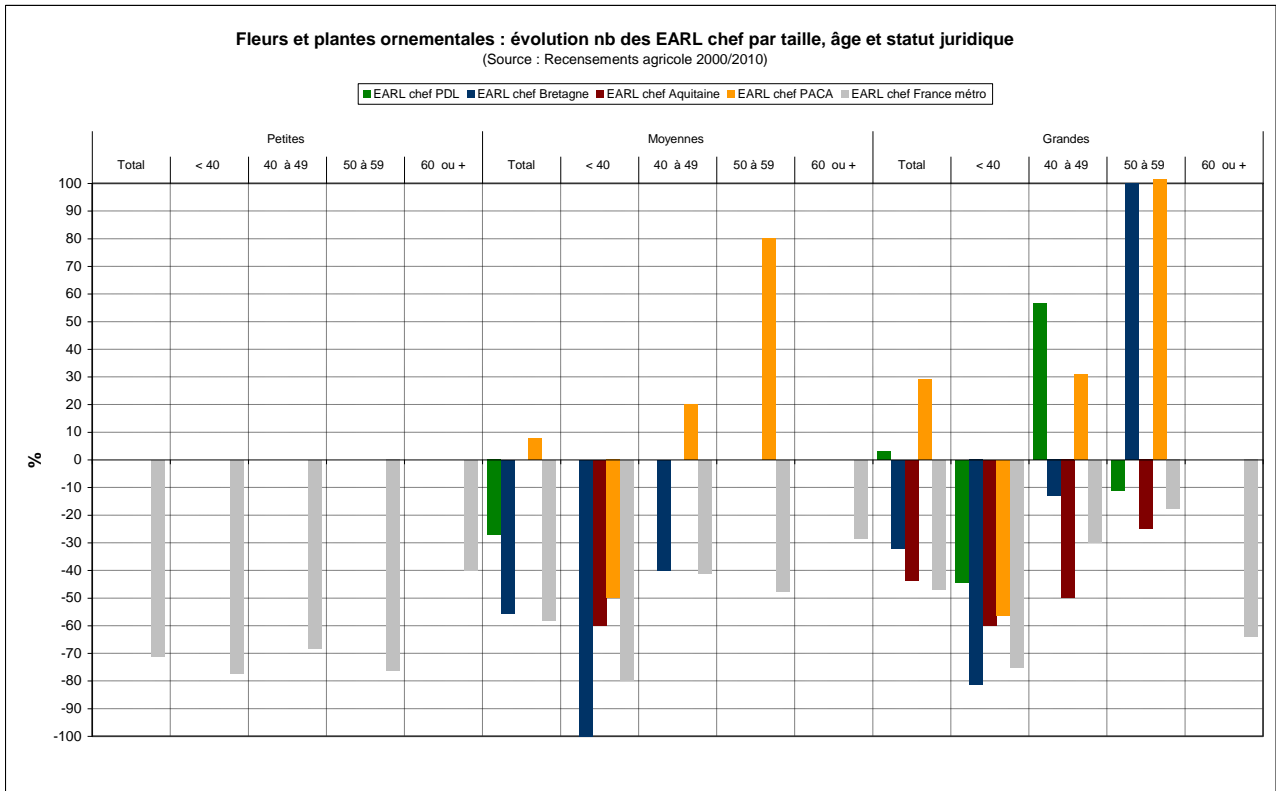


Figure 43

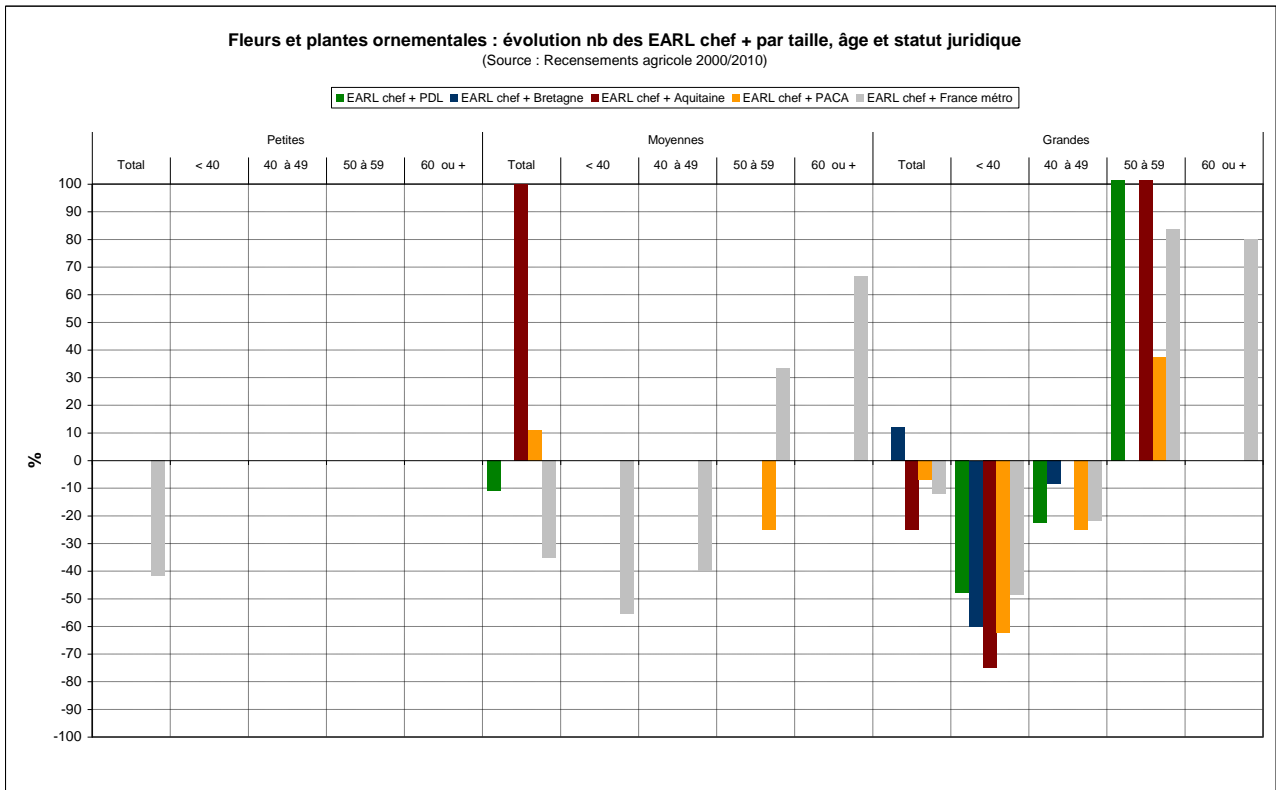




Figure 44

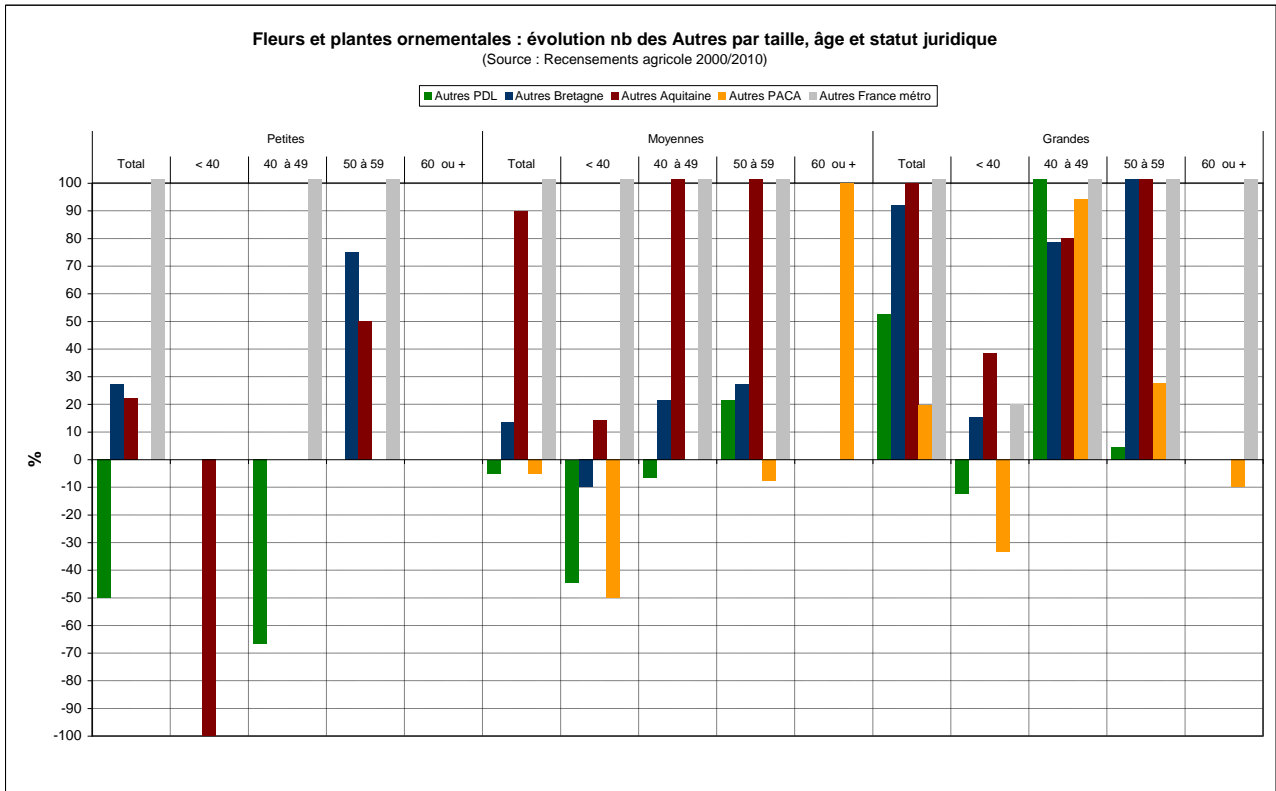
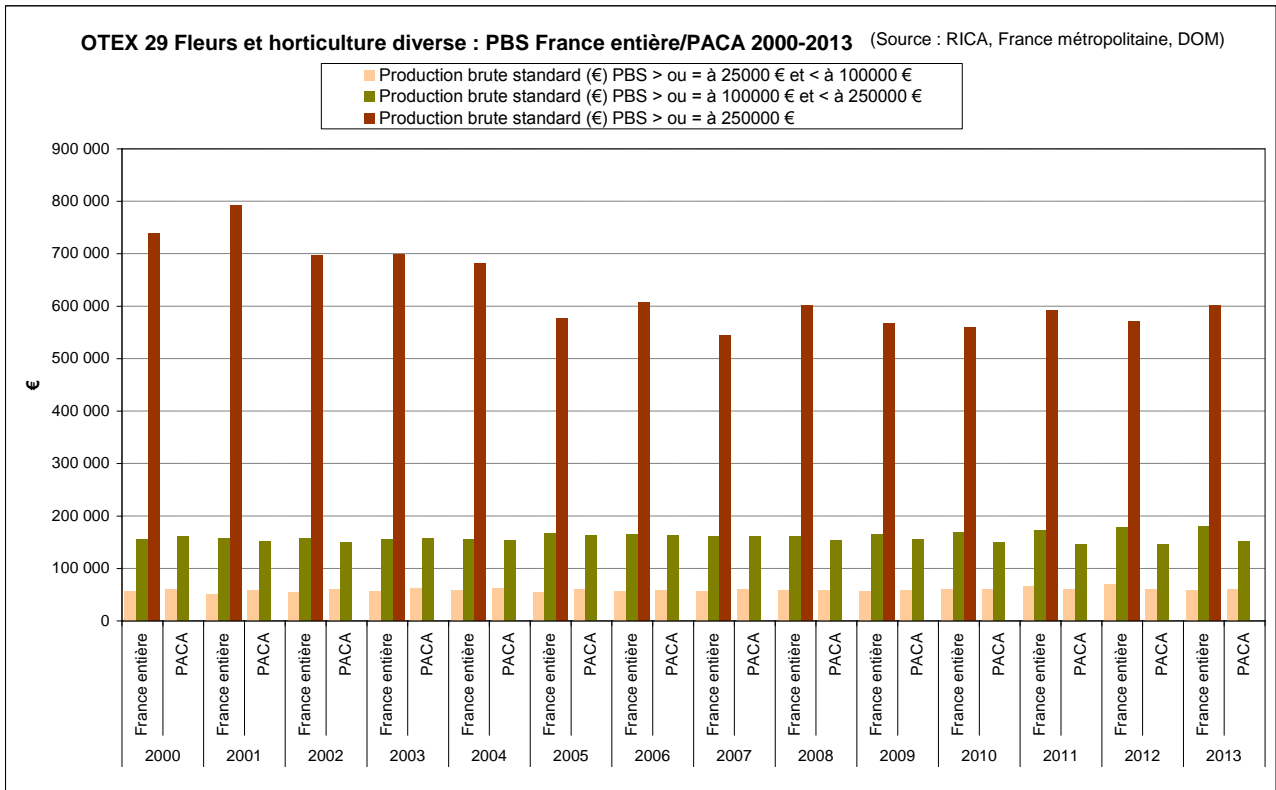
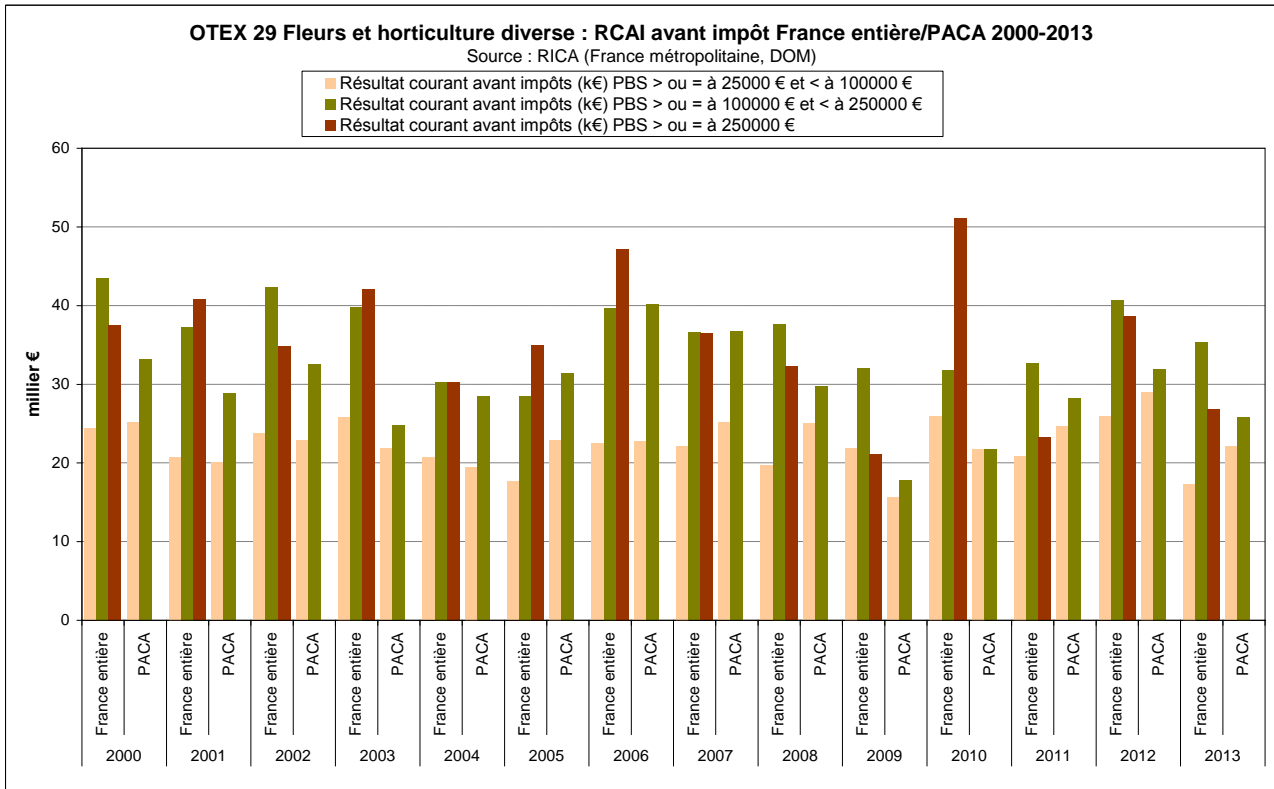


Figure 45



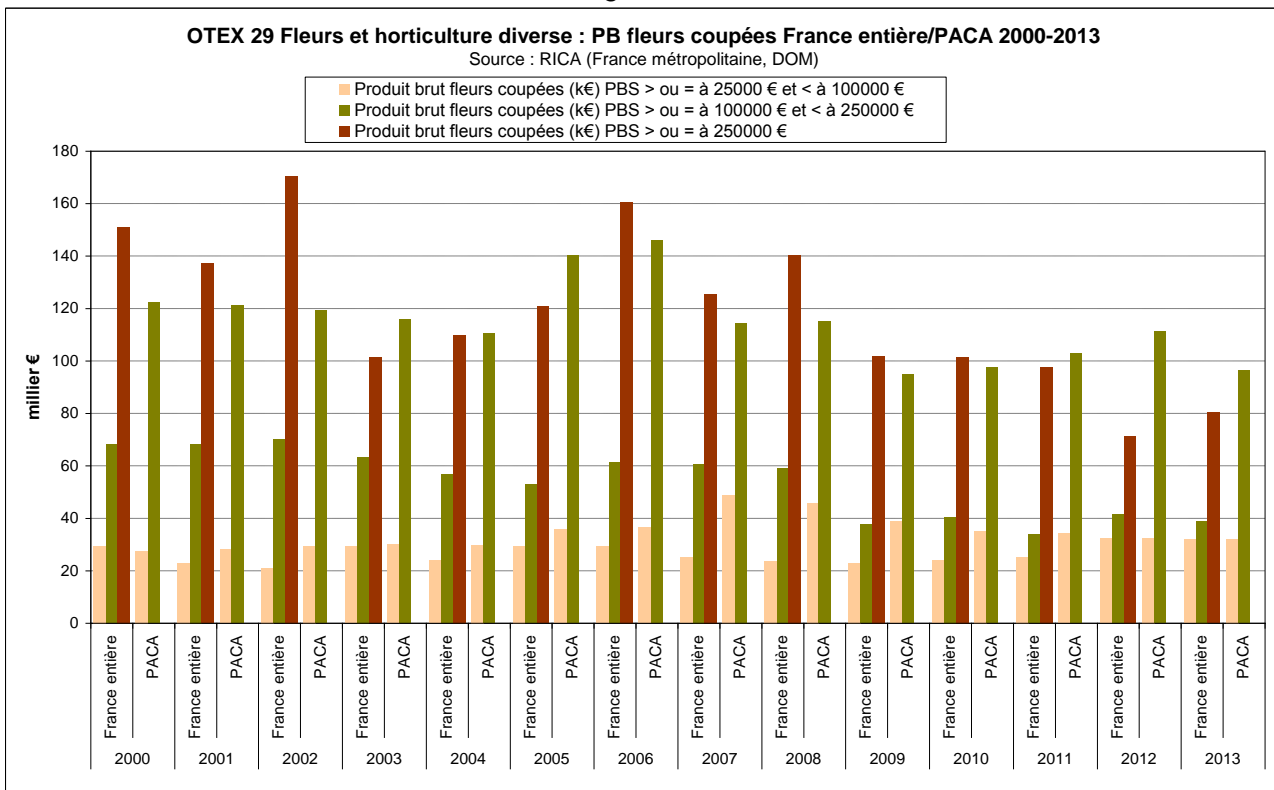
L'absence de données dans la tranche « PBS > ou = à 250 000 » pour PACA est due à qu'il s'agit de chiffres provisoires et ils ne sont pas indiqués.

Figure 46



L'absence de données dans la tranche « PBS > ou = à 250 000 » pour PACA est due à qu'il s'agit de chiffres provisoires et ils ne sont pas indiqués.

Figure 47



L'absence de données dans la tranche « PBS > ou = à 250 000 » pour PACA est due à qu'il s'agit de chiffres provisoires et ils ne sont pas indiqués.

Figure 48

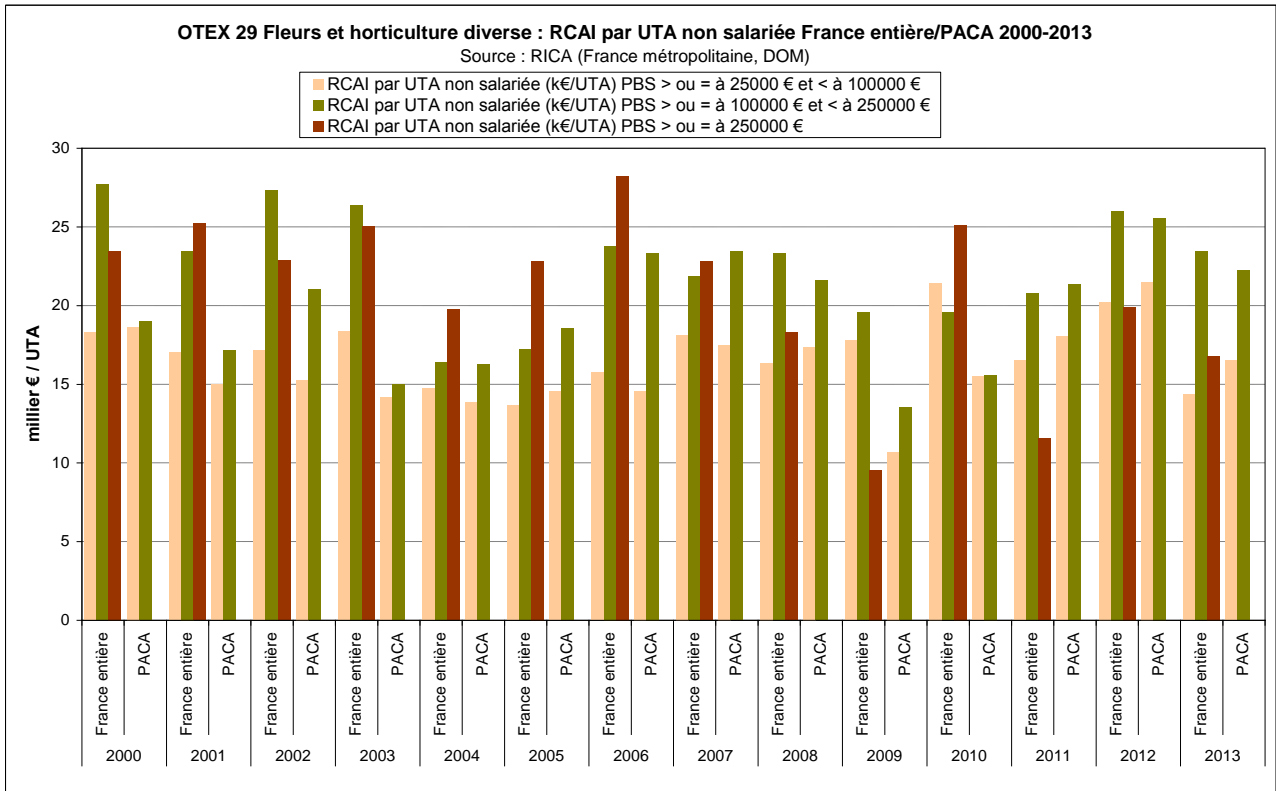
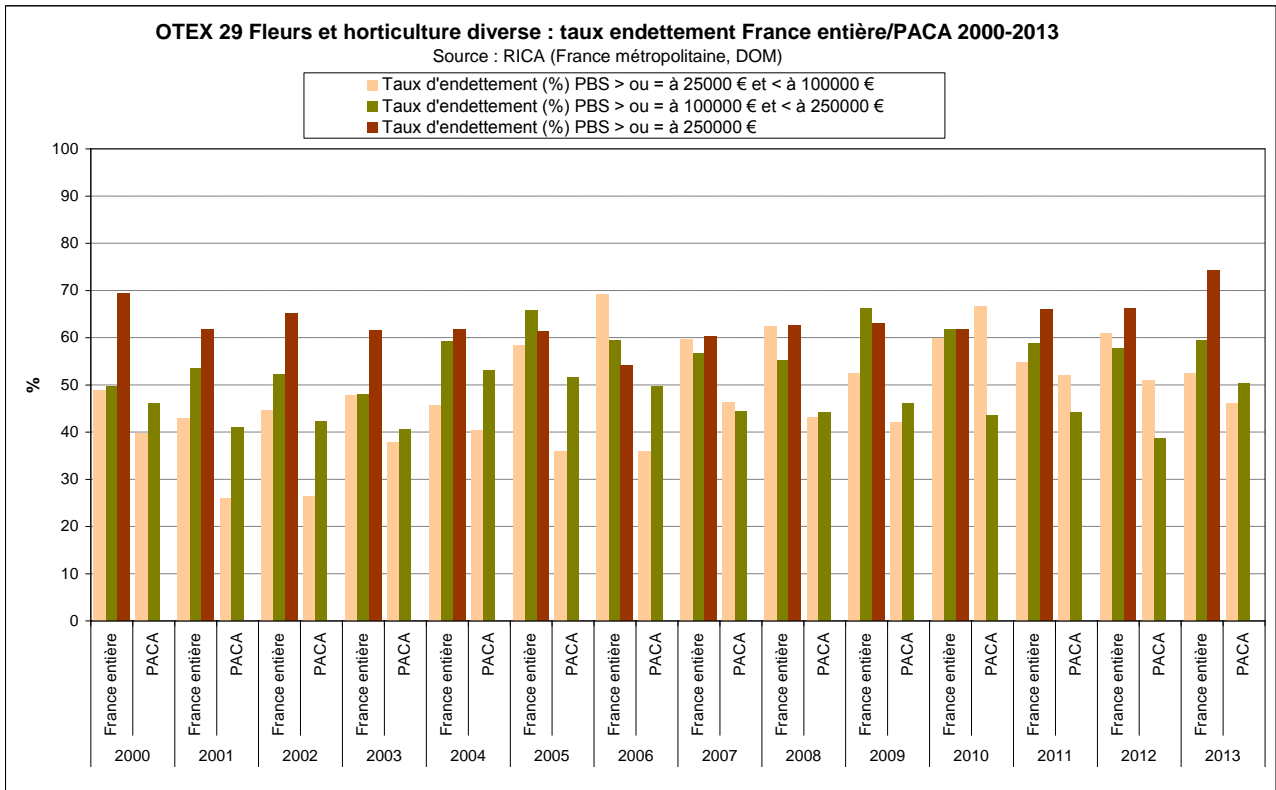


Figure 49



L'absence de données dans la tranche « PBS > ou = à 250 000 » pour PACA est due à qu'il s'agit de chiffres provisoires et ils ne sont pas indiqués.

Figure 50

		Espèces cultivées avant et après l'aide																						
		agapanthe	alstroméria	amaryllis	anémone	artichaut	aurum	cymbidium	gerbera std	gerbera mini	hortensia	iris	lisianthus	lys	lys oriental	muflier	narcisse	pivoine	renoncuclé	renoncuclé clone	rose	tulipe		
BRETAGNE			av/ap																					
			av/ap																					
									av/ap	av/ap														
							ap				av/ap				av/ap	ap	av/ap			ap				av/ap
PACA																							av/ap	
																			av/ap					
																			av/ap					
																	ap						av	
						av/ap													av/ap	av/ap	av/ap			
						av/ap							av/ap						ap	av/ap	av/ap			
																			ap	ap			ap	
																			av/ap				av/ap	
						av/ap													ap					
			av/ap						ap										av/ap	av/ap				
											av/ap												av/ap	
		ap		ap										av				av/ap	ap					
		ap																	av/ap	ap	ap			
										av/ap									av/ap					

Chaque ligne du tableau correspond à une exploitation enquêtée  
 av : avant ; ap : après

Source : FranceAgriMer d'après travail de terrain Bretagne et PACA

**Questionnaire fleur coupée  
Bénéficiaires**

Nom/ Raison sociale :

Interlocuteur :

Adresse :

CP :

Ville :

Tel :

mail :

Date entretien :

**description de l'exploitation**

	Superficie en FC (ares)					
	Total	terre	serres		conteneur	tunnel
			verre	plastique		
2014						
2013						
2012						
2011						
2010						
2009						
2008						
2007						
2006						
2005						

	Emploi (UTA)		CA (€)	Volume
	salarié	familial		commercialisé (unité/TM)
2014				
2013				
2012				
2011				
2010				
2009				
2008				
2007				
2006				
2005				

	vente directe	marchés	grossistes	GMS	jardineries	réseaux
2014						
2013						
2012						
2011						
2010						
2009						
2008						
2007						
2006						
2005						

exploitation en démarche environnementale (O/N) :

nom de la certification environnementale :

année de d'obtention de la démarche environnementale :

### Production avant et après l'investissement

	Produites O/N	Total	terre	serres verre	plast.	conteneur	tunnel
agapanthes							
alstroméria							
amaryllis							
anémones							
anthurium							
arum							
campanules							
célosie amarantes							
choux d'ornement							
chrysanthème alvéolé							
cyclamen							
cymbidium							
feuillages, rameaux							
freesia							
gerbera std							
gerbera mini							
giroflée							
glaïeul							
hortensia							
hélianthus							
iris							
jonquilles							
narcisses							
lisianthus							
lys							
muflier							
muguet							
oeillet de poète							
oeillet et mini							
orchidées							
pivoines							
pois de senteur							
renoncules							
renoncules clones							
roses							
solidago							
strelitzia							
tournesol							
tulipes							
vivaces dahlia							

**détail de l'investissement**

<b>investissement</b>	<b>type</b>	<b>montants</b>	<b>nombre (unité)</b>
espèce de plante pérenne nouvelle	plantes		
variété de plante pérenne en développement			
tunnels	production / post-production en rapport avec la protection des cultures ou des produits		
tuteurage			
filets paragrèles			
matériels d'ombrage			
supports hors sol			
aération de bi-tunnels existants			
isolation salle de conditionnement			
appareils de traitement			
chambres froides			
microtracteurs		amélioration des conditions de travail	
travail du sol			
irrigation			
appareils de cueillette			
broyeurs pour tiges			
bitunnel			
multichapelle			
matériel de conditionnement			
système de désinfection des sols			

**Financement FranceAgriMer**

	% aide FranceAgriMer			% autres financements publics		
	Audit	plants	matériel	Audit	plants	matériel
2014						
2013						
2012						
2011						
2010						
2009						
2008						
2007						
2006						
2005						

<b>Sans l'aide, j'aurais ...</b>	<b>Commentaires</b>
... réalisé le même investissement	
... réalisé un investissement plus faible	
... mis plus de temps pour réaliser l'investissement	
... renoncé à l'investissement	
<b>L'aide a déclenché la décision d'investir</b>	
<b>L'aide a permis l'installation d'un jeune sur l'exploitation</b>	
<b>L'aide a aidé à installer un jeune sur l'exploitation</b>	
<b>Un jeune s'est installé pendant cette période mais l'aide n'a joué aucun rôle</b>	
<b>L'aide a été utile mais insuffisante et je me suis trop endetté</b>	
<b>L'aide a été bien calibrée par rapport à mes besoins et capacités</b>	
<b>Je n'ai pas redemandé l'aide car je n'avais plus besoin d'investir</b>	
<b>Je n'ai pas redemandé l'aide car je n'étais plus en mesure d'investir</b>	

<b>Objectifs de l'investissement</b>	
<b>diversifier la production</b>	
complétude de gamme	
segments moins concurrentiels	
marchés de niche	
innovation produit (nouvelles variétés, coloris, port, fragilité etc.)	
demande acheteurs	
<b>améliorer les conditions de production</b>	
protection des cultures	
amélioration au niveau des charges / prévention des pertes	
amélioration de la qualité du produit (qualité consommateur / business)	
<b>améliorer les conditions de travail</b>	
diminution de la pénibilité (accidentalité, travail dans le froid, travail baissé/perché, etc.)	
meilleure productivité	
plus grande attractivité du métier	
optimisation de la main d'œuvre	
<b>favoriser la concentration de l'offre (notamment en lien avec la complétude de gamme)</b>	
<b>permettre l'installation d'un jeune (notamment en lien avec la diversification de l'offre)</b>	